

LIAISON AUTOROUTIERE CASTRES-TOULOUSE

Cahier « Agriculture »

## Sommaire

1	Etat initial.....	3
1.1	Méthodologie.....	3
1.1.1	<i>Sources des données</i> .....	3
1.1.2	<i>Collecte et traitement de données</i> .....	3
1.2	L'activité agricole en Midi-Pyrénées .....	4
1.3	L'agriculture entre Verfeil et Castres .....	5
1.3.1	<i>Secteur 1 (Contournement de Verfeil)</i> .....	6
1.3.2	<i>Secteur 2 (Plaine du Girou)</i> .....	8
1.3.3	<i>Secteur 3 (Contournement de Cuq-Toulza)</i> .....	12
1.3.4	<i>Secteur 4 (Zone de raccordement à la déviation de Puylaurens)</i> .....	16
1.3.5	<i>Secteur 5 (de Soual à Castres)</i> .....	18
2	Analyse comparative des fuseaux .....	20
2.1	Méthodologie.....	20
2.2	Comparaison des fuseaux du secteur 2 : partie Ouest.....	21
2.3	Comparaison des fuseaux du secteur 2 : partie Est.....	27
2.4	Comparaison des fuseaux du secteur 3 .....	34
2.5	Comparaison des fuseaux du secteur 4 .....	44
2.6	Comparaison des fuseaux du secteur 5 .....	52

# 1 Etat initial

## 1.1 Méthodologie

### 1.1.1 Sources des données

Le présent cahier a été établi grâce aux données collectées par l'ATASEA et à la consultation dossiers antérieurs concernant le projet et de documents annexes :

- DRAAF Mid-Pyrénées, Agreste Midi-Pyrénées, « *L'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt : mémento 2009* », Toulouse : Médous/ reliefdoc, 2009 ;
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, décembre 2008- janvier 2009, « *Midi-Pyrénées : Nouveaux horizons* », *Industries*, n° 136 ;
- Les dossiers d'enquête préalable à la DUP pour les sections rase campagne et urbaine entre Soual et Castres.

### 1.1.2 Collecte et traitement de données.

Afin de **décrire la sensibilité agricole sur l'ensemble de l'aire d'étude** de façon précise et complète une étude et analyse du secteur agricole sur l'aire d'étude ont été réalisées par l'ATASEA par le biais d'une collecte de données :

- des données collectées lors de la phase initiale réalisée sur la zone d'étude étendue, mai 2006 ;
- une expertise complémentaire et recensement des exploitations sur l'élargissement de l'aire d'étude (secteurs Nord, Sud et Est), février 2007 ;
- une recherche approfondie des exploitants manquants sur les corridors, avril 2007 ;
- des modifications liées aux aménagements fonciers de Verfeil de décembre 2006 et avril 2007.

Ces différentes données ont permis de connaître les éléments nécessaires à la **compréhension des enjeux agricoles au sein de l'aire d'étude** :

- localisation des sièges et bâtiments d'exploitation ;
- délimitation des îlots de chaque exploitation avec localisation des cultures pérennes, s'il y en a ;
- caractérisation des exploitants et des exploitations :
  - exploitants : âge des exploitants, jeunes agriculteurs installés depuis moins de 10 ans, agriculteurs proches de la retraite (succession assurée ou non) ;
  - exploitations : SAU, système d'exploitation, forme juridique, production.

## 1.2 L'activité agricole en Midi-Pyrénées

**L'agriculture est un secteur important pour l'économie Midi-Pyrénéenne.** Elle est ainsi la **première région française par le nombre d'exploitations** avec près de 62 500 exploitations.

Ce nombre important d'exploitations génèrent le développement d'activités économiques connexes sur le territoire régional : 74 000 emplois (100 000 avec l'Industrie Agro-Alimentaire).

La quasi-totalité des filières agricoles est représentée dans cette région de 45 348 km<sup>2</sup> et aux reliefs et aux climats contrastés. Néanmoins certaines filières sont plus représentées :

- la **production de lait de brebis** est la première de France. Il en va de même du **troupeau ovin viande le cheptel bovin** se tient au 3<sup>ème</sup> rang français ;
- s'agissant des productions végétales, **les cultures du blé dur** (2<sup>ème</sup> région), du **maïs** (2<sup>ème</sup> région) et du **tournesol** sont particulièrement bien représentées ;
- la **filière viticole** est équilibrée dans ses productions, partagées presque équitablement entre vins d'appellation, vins de pays et vins de table ;
- le **verger régional**, très présent en Tarn-et-Garonne, occupe une place significative après ceux de Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et du Centre.

Une part significative des productions est exportée : entre autre vers l'Espagne et l'Italie. L'agriculture régionale se caractérise également par **l'existence d'un grand nombre de produits sous signes officiels de qualité** (103 produits) liant souvent qualité et origine géographique et territoriale. La région Midi-Pyrénées est d'ailleurs la première région en France pour ce type de produits.

On retrouve 80 % d'exploitations individuelles, 12 % d'EARL et 8 % de GAEC. Cependant, sur le secteur Midi-Pyrénées, on note une nette **diminution des exploitations individuelles** (27% de 2000 à 2007) **au profit des EARL** (18% de 2000 à 2007). Ce changement relatif au statut juridique des exploitations s'accompagne d'une augmentation des surfaces d'exploitations.

350 réseaux d'irrigations collectifs et une concession d'Etat permettent l'irrigation de **213 000 ha de terres agricoles**, et représentent ainsi près de 9% de la SAU régionale.

Malgré son importance, l'agriculture régionale présente deux faiblesses :

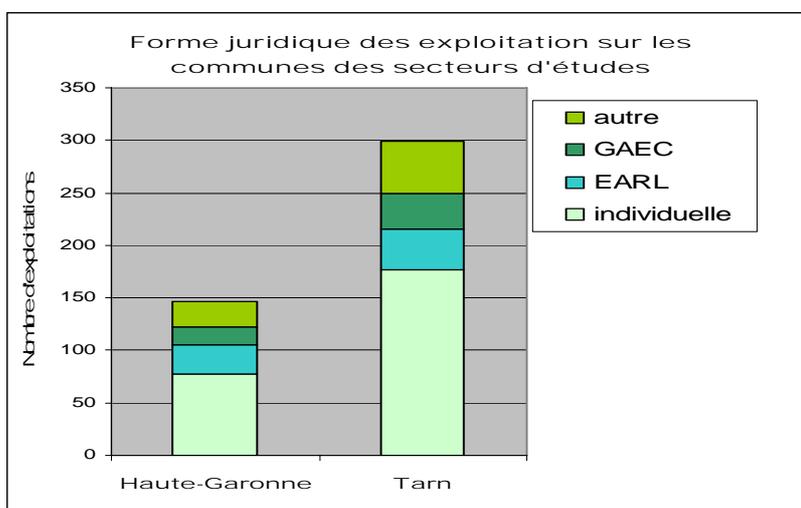
- la valeur ajoutée est relativement faible et le revenu moyen par exploitation est inférieur de 24 % à la moyenne nationale ;
- elle est de surcroît fortement dépendante des soutiens publics et détient la première place en France en la matière. En 2006, le montant des aides directes représentait 909 millions d'euros pour une production régionale de 3,7 milliards.

### 1.3 L'agriculture entre Verfeil et Castres

L'aire d'étude débute au niveau des communes de Castelmaurou et Garidech et vient s'inscrire dans la vallée Girou jusqu'à Puylaurens pour rejoindre plus à l'Est la vallée du Sor et de l'Agoût jusqu'à Castres.

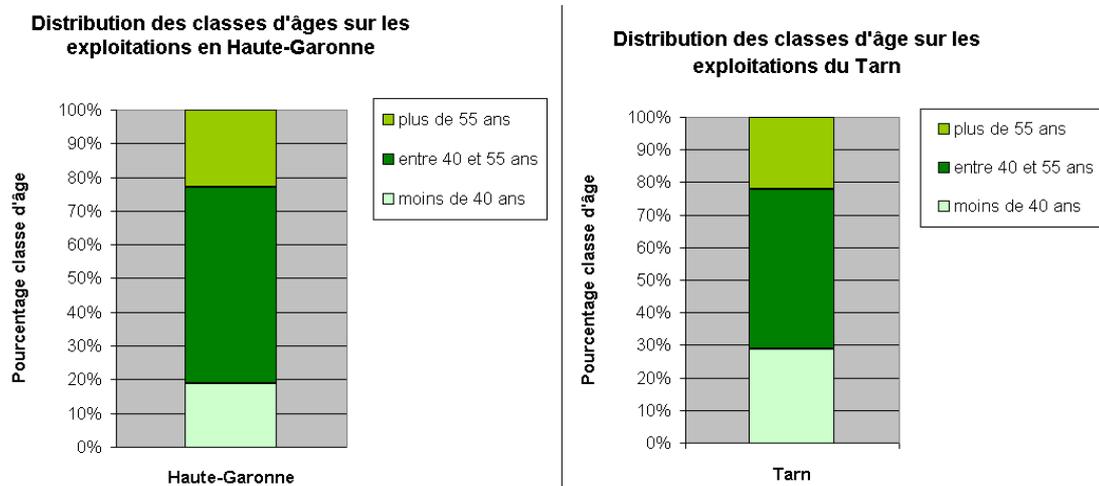
Au sein même de l'aire d'étude, l'agriculture représente l'activité prépondérante et les parcelles en exploitation viennent s'insérer dans le paysage au côté des zones bâties et des espaces naturels. On retrouve ainsi plus de **300 exploitations agricoles concernées par la zone d'étude**.

A l'image de la région Midi-Pyrénées, le secteur agricole de ce territoire est représenté par différents types de structures d'exploitations. Depuis quelques années, on observe la diminution du nombre d'exploitations individuelles au profit de groupes sociétaires et de propriétaires fonciers faisant appel à des entreprises de travaux agricoles. Le graphique ci-dessous donne une idée de la répartition des différentes formes juridiques associées aux exploitations sur l'aire d'étude :



Graphique 1 : Répartition des types de structures d'exploitation dans l'aire d'étude.

On note également que les agriculteurs sont relativement jeunes, signe de vitalité de cette activité : en effet, tant sur la partie Haute-Garonne et sur la partie Tarn, seul 23% ont plus de 55 ans :



Graphique 2 : Distribution des classes d'âges sur les exploitations de l'aire d'étude.

### 1.3.1 Secteur 1 (Contournement de Verfeil)

Le secteur 1 comprend les sept communes de Bonrepos-Riquet, Castelmarou, Garidech, Gragnague, Saint-Marcel-Paulel, Saint-Pierre et Verfeil.

Le secteur se découpe en deux zones distinctes :

- la **partie Ouest**, largement influencée par l'urbanisation Toulousaine et la présence du périurbain, comprend **quelques exploitations** ;
- la **partie Est** à Verfeil, est nettement plus agricole. On y retrouve les parcelles en cultures, les prairies et haies qui caractérisent les plaines et coteaux du Lauragais.

Les communes de ce secteur sont caractérisées par les données suivantes :

Communes	SAU totale (ha)	Nombre d'exploitation	Exploitation individuelle	EARL	GAEC	autres	Nombres de sites*
Verfeil	2501	22	10	5	3	4	3
St-Pierre	1617	11	2	5	2	2	1
Bon-Repos-Riquet	165	1	0	1	0	0	0
St-Marcel-Paulel	678	4	1	2	0	1	1

\* Siège d'exploitation ou bâtiments agricoles.

N.B. : aucune donnée pour les communes de Castelmaurou, Garidech et Gragnague ;

Bon-Repos-Riquet : donnée sur une seule exploitation.

**Tableau 1 : Caractéristiques des exploitations inscrites dans l'aire d'étude au niveau du secteur 1**

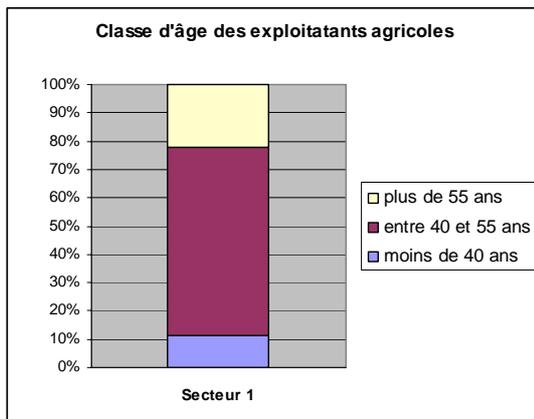
Le secteur 1 reste influencé par la proximité de l'agglomération toulousaine, mais présente un nombre relativement important d'exploitations agricoles. **Une ICPE agricole** est recensée sur la commune de Saint-Marcel-Paulel : un **chenil** au lieu dit « En Roujet ».

Les **cultures** présentes sont **exclusivement céréalières** et généralement exploitées de façon individuelle, entre autres sur la commune de Verfeil. Cependant les associations de type EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) et GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) se développent depuis quelques années.

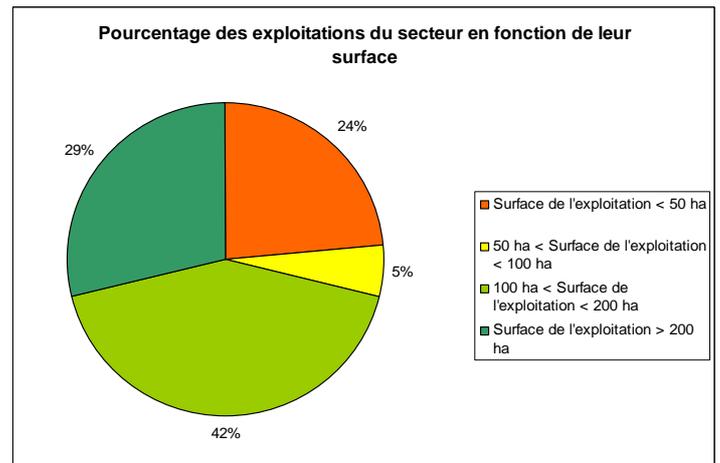
Dans ce secteur, les grandes exploitations prédominent : les trois-quarts des exploitations ont ainsi une SAU moyenne supérieures à 100 ha. La taille moyenne des parcelles par commune est relativement homogène, comprise entre 4 et 5,5 ha.

A proximité de Verfeil, les exploitations sont bien structurées, en lien avec l'aménagement foncier réalisé dans le cadre de la déviation de Verfeil réalisée en 2007.

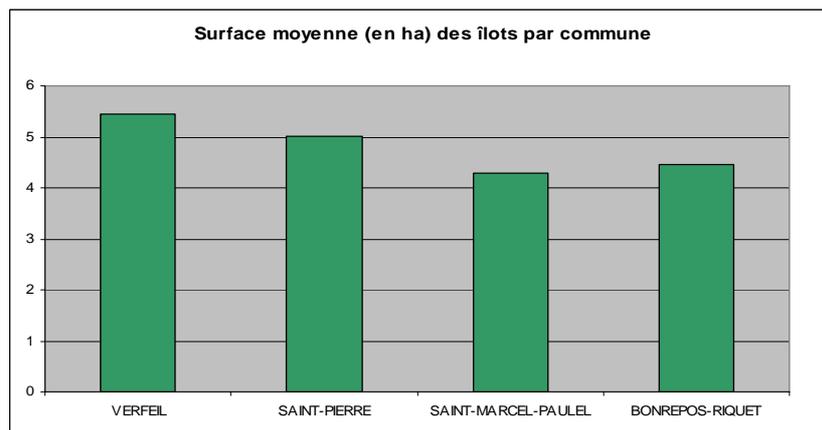
La part d'exploitants dont l'âge est comprise entre 40 et 55 ans est largement prépondérante (environ 70%) et témoigne de la pérennité de l'activité agricole.

**SECTEUR N°1**

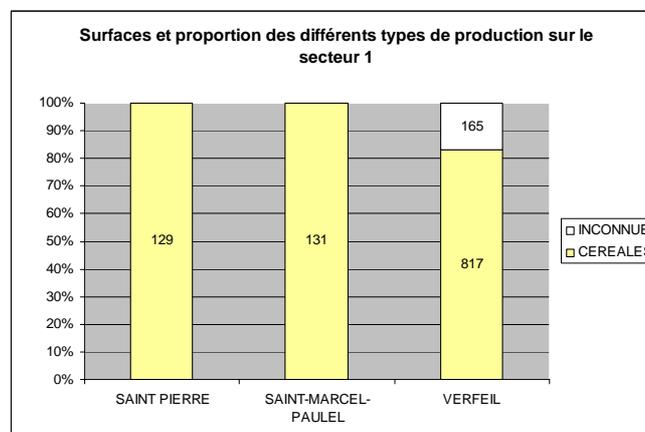
**Graphique 4 : Classe d'âge des exploitants agricoles dans l'aire d'étude au niveau du secteur 1**



**Graphique 3 : SAU moyenne des exploitations dans l'aire d'étude au niveau du secteur 1.**



**Graphique 5 : Tailles moyennes des parcelles, par commune, et dans l'aire d'étude au niveau du secteur 1**



**Graphique 6 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 1 et surface en ha par type de production**

### 1.3.2 Secteur 2 (Plaine du Girou)

Le secteur d'étude 2 comprend les communes de Verfeil, Bourg-Saint-Bernard, Le Faget, Saussens, Francraville, Vendine, Loubens-Lauragais, Teulat, Montcabrier, Bannières, Saint-Pierre, Saint-Marcel-Paulel, Cambon-lès-Lavaur, Morens-Scopont et Villeneuve-lès-Lavaur.

On compte **d'avantage d'exploitants agricoles ainsi qu'une agriculture légèrement plus diversifiée** : la culture céréalières reste majoritaire, mais on retrouve 3 éleveurs (données ATASEA 2007) d'ovins et bovins (production de lait et de viande).

On recense ainsi une trentaine de sièges d'exploitation agricoles ainsi qu'une dizaine de bâtiments agricoles au sein du secteur. **Trois ICPE** sont également retrouvées :

- un **élevage bovin** sur la commune de Bourg-Saint-Bernard au lieu dit « Le Général » ;
- un **élevage de porcs charcutiers** à Maurens-Scopont au lieu dit « Esclauzolles » ;
- et un **élevage de taurillons** sur la commune d'Albiac, juste en limite de commune de Le Faget.

Parallèlement, la commune de **Maurens-Scopont** accueille un **silo** le long de la route départemental 42 tandis qu'on retrouve, sur la commune de **Villeneuve-lès-Lavaur**, une **serre** implantée à proximité de la RD 142.

Les communes de ce secteur sont caractérisées par les données suivantes :

Communes	SAU totale (ha)	Nombre d'exploitations	Exploitation individuelle	EARL	GAEC	autres	nombres de sites*
Haute-Garonne							
Verfeil	2501	22	10	5	3	4	3
Vendine	1802	17	8	5	1	3	4
Saussens	851	6	2	1	3	0	0
St-Pierre	1617	11	2	5	2	2	1
St-Marcel-Paulel	678	4	1	2	0	1	1
Loubens	1591	16	9	3	0	4	3
Le Faget	2807	30	22	2	1	5	10
Francraville	1200	11	6	3	1	1	4
Bourg-St-Bernard	2700	22	12	1	5	4	2
Tarn							
Villeneuve-lès-Lavaur	2319	18	8	4	2	4	5
Teulat	2143	17	10	3	2	2	2
Montcabrier	2109	21	13	3	3	2	6
Maurens-Scopont	2390	17	9	0	2	6	9
Cambon-les-Lavaur	1930	21	16	1	1	3	12
Bannières	1450	16	9	6	0	1	6

\*Siège d'exploitation ou bâtiments agricoles

**Tableau 2 : Caractéristiques des exploitations inscrites dans l'aire d'étude au niveau du secteur 2.**

A l'instar du secteur précédent, les **exploitations ayant une SAU supérieures à 100 ha prédominent**, bien que sensiblement moins représentées qu'au niveau du secteur 1.

Les tailles des parcelles sont par contre un peu plus importantes que celles du secteur 1 (un à deux hectares supplémentaires en moyenne).

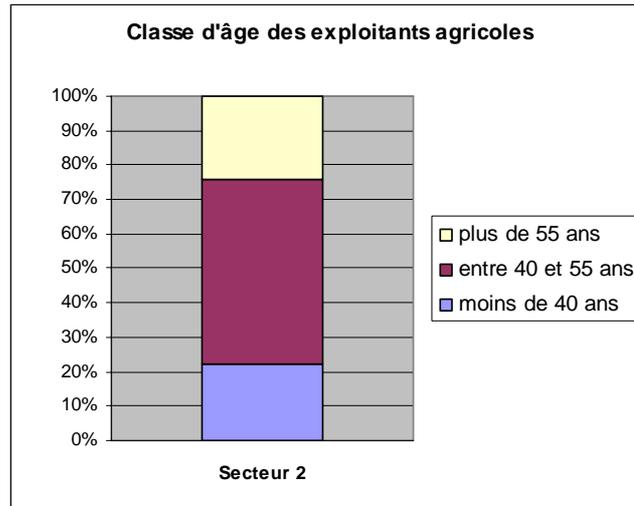
La **culture céréalière reste prépondérante** sur ce secteur, bien qu'on retrouve sur les communes de Loubens-Lauragais, Cambon-les-Lavaur, Bourg-Saint-Bernard, Teulat et Montcabrier des **zones d'élevage** (bovin pour la production de lait et viande et ovin pour la viande). Ces communes abritent d'ailleurs les parcelles les plus imposantes du secteur avec Bannières, Vendine et Villeneuve-les-Lavaur.

**Concernant l'irrigation**, sur la partie Tarn du secteur, les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve les Lavaur et Maurens Scopont sont irrigables et appartiennent aux réseaux de l'ASA –Association Syndicale Autorisée- d'irrigation du Lauragais tarnais. Cette ASA d'irrigation est la plus importante en capacité d'irrigation du département du Tarn. L'irrigation est réalisée grâce à un réseau enterré depuis les lacs de Geignes, du Messal et de Briax. Ce réseau se situe au nord de la RN 126 et traverse la route jusqu'au Girou en certains points.

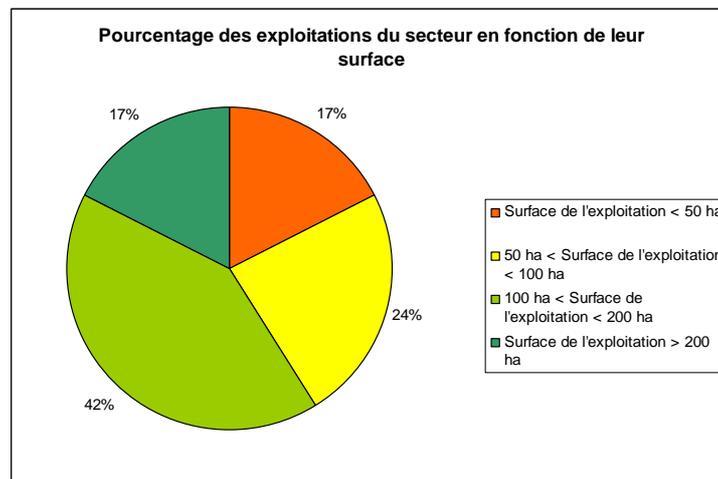
Sur la partie Haute Garonne on retrouve une ASA d'irrigation, sur la commune de Bourg Saint Bernard, dont le réseau part du lac au sud de la commune. A noter que quelques exploitants pompent dans la rivière Girou, surtout sur les communes de la Haute Garonne.

**Concernant les aménagements fonciers**, au niveau de la partie Tarn : les communes de Teulat, Montcabrier, Bannières, Villeneuve les Lavaur et Maurens Scopont ont été remembrées en totalité dans les années 1970. Sur la zone Haute Garonne : Loubens Lauragais et Le Faget sont remembrées depuis 1971.

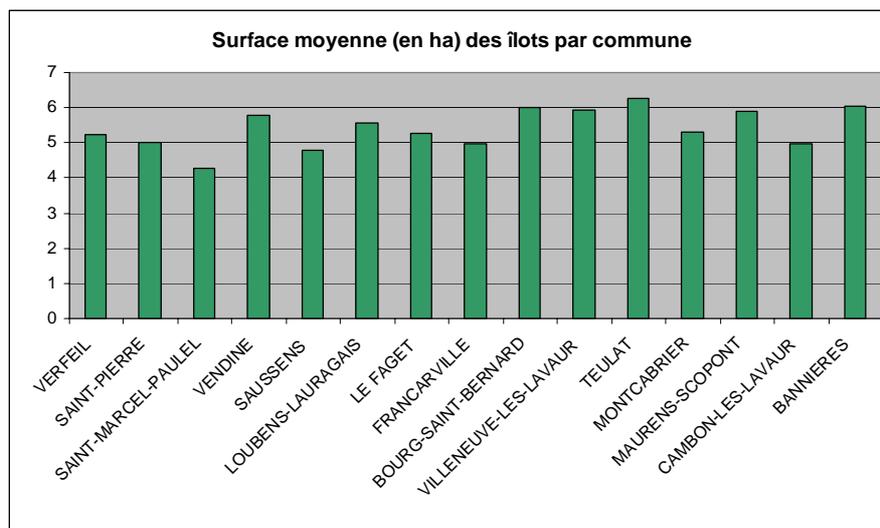
La part d'exploitants dont l'âge est comprise entre 40 et 55 ans est largement prépondérante (environ 60%) et témoigne de la pérennité de l'activité agricole. **Les jeunes agriculteurs** (moins de 40 ans) sont **deux fois plus nombreux que sur le secteur 1**. Les exploitations détenues par des jeunes agriculteurs, qui sont souvent en phase d'investissements, sont généralement plus sensibles aux effets de coupure et de prélèvements de foncier.

**SECTEUR N°2**

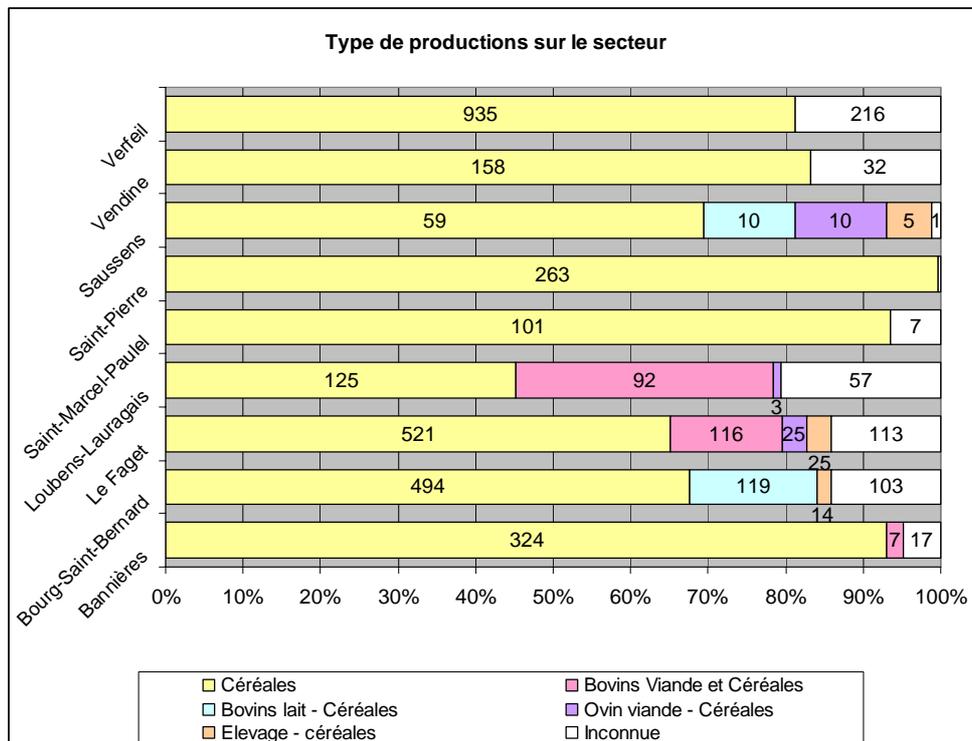
Graphique 7 : Classe d'âge des exploitants agricoles dans les communes du secteur 2.



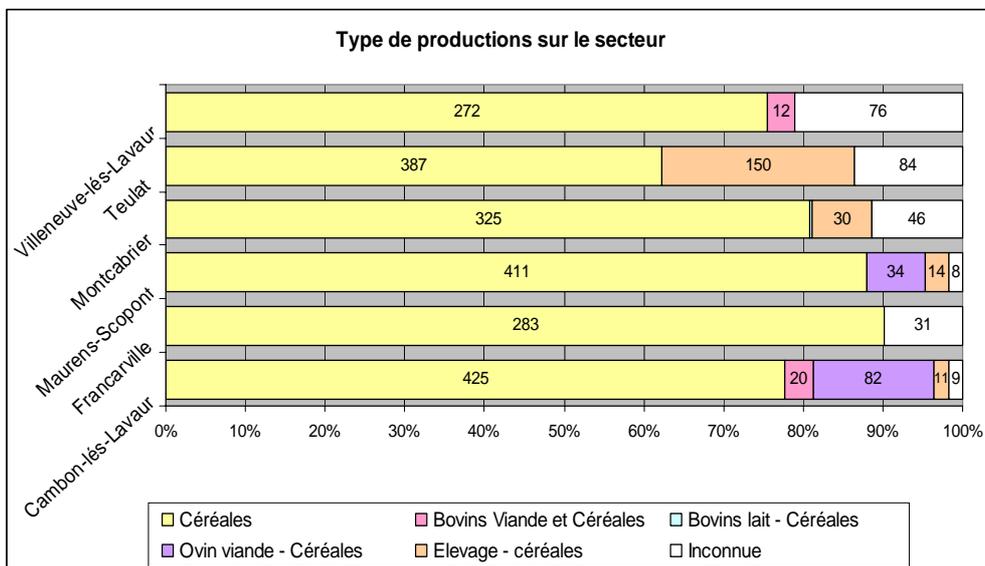
Graphique 8 : SAU moyenne des exploitations dans l'aire d'étude au niveau du secteur 2



Graphique 9 : Tailles moyennes des parcelles, par commune, et dans l'aire d'étude au niveau du secteur 2.

**SECTEUR N°2**

**Graphique 10 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 2 et surface en ha par type de production (Haute-Garonne)**



**Graphique 11 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 2 et surface en ha par type de production (Tarn)**

### 1.3.3 Secteur 3 (Contournement de Cuq-Toulza)

Le secteur 3 comprend les quatorze communes de Villeneuve-lés-Lavaur, Loubens-Lauragais, Maurens-Scopont, Le Faget, Cambon-lés-Lavaur, Algans, Cuq-Toulza, Auriac-sur-Vendinelle, Le Cabanial, Mouzens, Aguts, Péchaudier, Lacroisille et Puylaurens.

Ce secteur reste, à l'image de l'aire d'étude, **un espace à forte vocation agricole** où on compte de nombreux sièges d'exploitation agricoles. Cette zone de plaines et coteaux est **dominée par la polyculture**, et comparativement aux autres secteurs, les exploitations d'élevage (élevages bovin pour la production de lait et de viande et des élevages ovins pour la production de viande) représentent une part importante de la SAU. On retrouve ainsi sur les communes d'Algans, Loubens-Lauragais, Mouzens ou encore Lacroisille des surfaces importantes réservées à la production de viandes bovine et ovine ou d'élevage divers.

Les communes de Mouzens et de Puylaurens bénéficient d'ailleurs d'une Appellation d'Origine Contrôlée « **AOC Roquefort** ». Les parcelles concernées sont, en majorité, situées sur le côté Nord de la RN 126 au niveau des communes de Cuq-Toulza et Lacroisille.

On note la présence d'un espace boisé classé à l'Est de la commune de Puylaurens à proximité de la limite communale d'Appelle.

Les communes de ce secteur sont caractérisées par les données suivantes :

Communes	SAU totale (ha)	Nombre d'exploitations	individuelle	EAR L	GAE C	autres	nombres de sites*
Haute-Garonne							
Loubens	1591	16	9	3	0	4	3
Le Faget	2807	30	22	2	1	5	10
Le Cabanial	500	4	0	0	1	3	1
Auriac-sur-Vendinelle	230	6	6	0	0	0	1
Tarn							
Villeneuve-lés-Lavaur	2319	18	8	4	2	4	5
Puylaurens	3171	29	17	3	6	3	9
Péchaudier	1292	10	5	1	1	3	4
Mouzens	868	9	3	2	1	3	0
Maurens-Scopont	2390	17	9	0	2	6	9
Lacroisille	2330	15	10	1	2	2	7
Cuq-Toulza	4480	42	28	4	2	8	26
Cambon-les-Lavaur	1930	21	16	1	1	3	12
Appelle	1800	10	6	0	1	3	2
Algans	1760	13	9	0	2	2	16
Aguts	1700	13	5	3	1	4	2

\*Siège d'exploitation ou bâtiments agricoles

**Tableau 3 : Caractéristiques des exploitations inscrites dans l'aire d'étude au niveau du secteur 3.**

On compte **trois ICPE** sur les communes de ce secteur. On retrouve **l'élevage de porcs charcutiers** de Maurens-Scopont, **l'élevage de Taurillons** de la commune d'Albiac et **l'EARL En Fabre** de la commune de Cuq-Toulza.

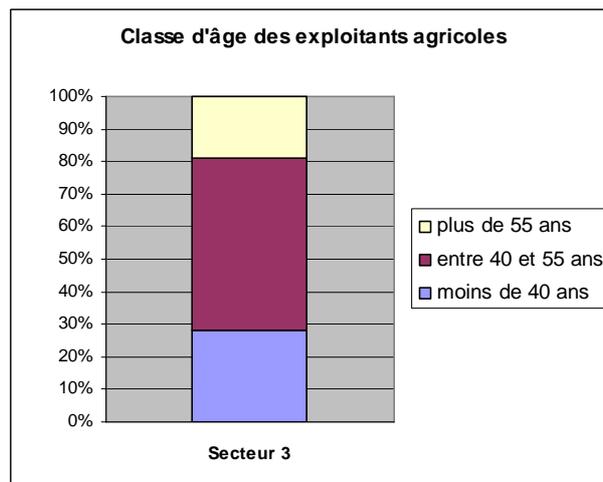
**Quatre silos** sont recensés sur le secteur : la commune de Cuq-Toulza en héberge deux, l'un au Sud-Est le long de la route départementale 42b et l'autre à l'Ouest le long de la route nationale 126. Les deux silos restants sont implantés au Sud de Maurens-Scopont, le long de la route départementale 42 et au Sud de Lacroisille le long de la RN 126. Une serre a été identifiée sur la commune de Villeneuve-lès-Lavaur à proximité de la route départementale 142.

Les **exploitations individuelles sont majoritaires** sur ce secteur, mais des **associations** (EARL, GAEC...) **se forment depuis quelques années**. On note qu'**aucun aménagement foncier** n'a été réalisé sur ce secteur et **aucun réseau d'irrigation** n'a été recensé.

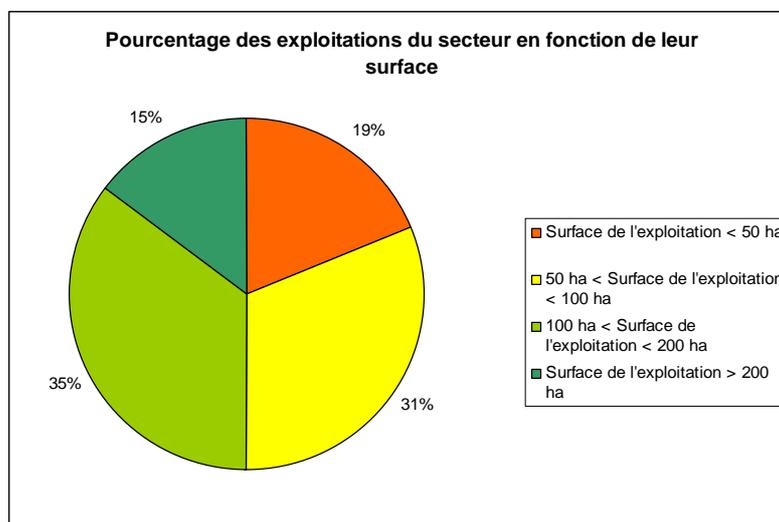
La taille moyenne des parcelles est assez variable selon les communes : les parcelles sont petites (environ 4 ha) sur les communes d'Auriac-sur-Vendinelle, Le Cabanal et Mouzens.

La part des exploitations de taille < à 100 ha est plus importante que sur les secteurs 1 et 2, elles représentent ainsi moitié des exploitations concernées par l'aire d'étude sur ce secteur.

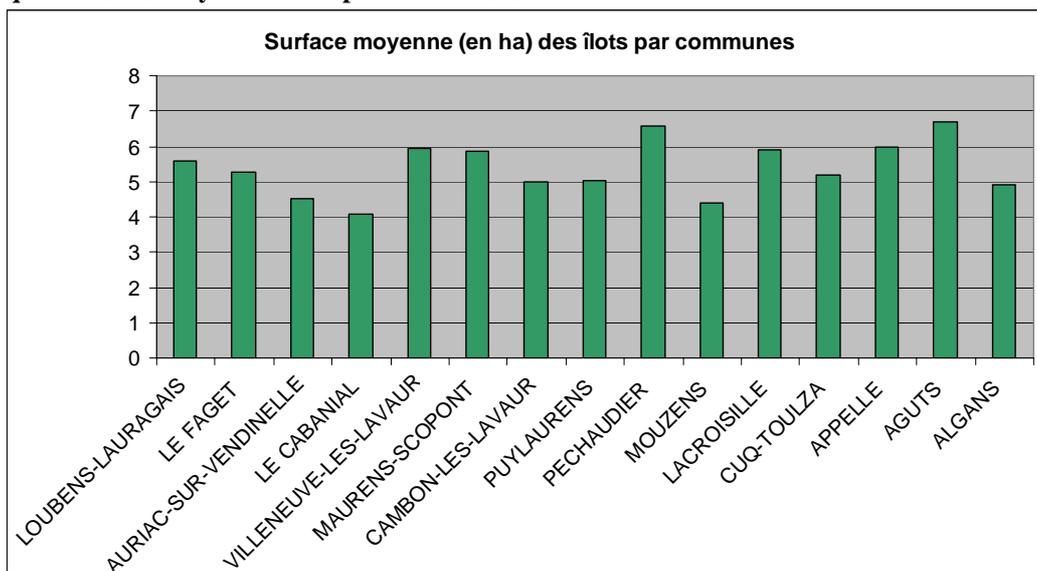
Les données concernant l'âge des exploitants dévoilent **une moyenne plus jeune que sur les secteurs précédents**, en effet, moins de 20% des exploitants ont plus de 55 ans et les moins de 40 ans représentent près de 28% de la population agricole. Les exploitations détenues par des jeunes agriculteurs, qui sont souvent en phase d'investissements, sont généralement plus sensibles aux effets de coupure et de prélèvements de foncier.

**SECTEUR N°3**

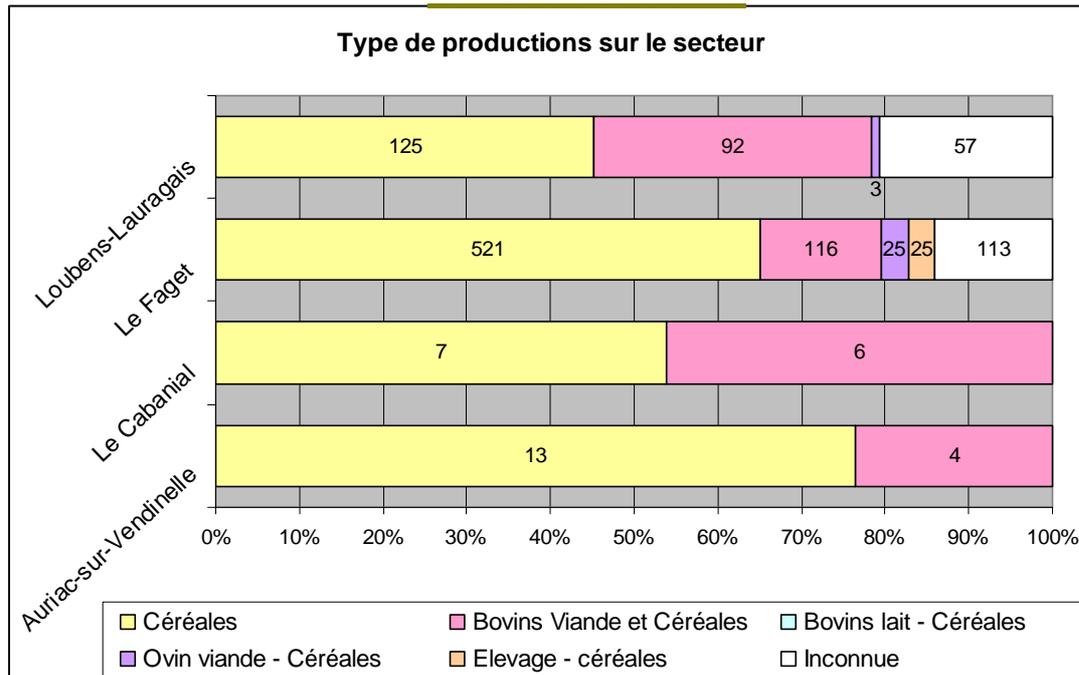
Graphique 12 : Classe d'âge des exploitants agricoles dans les communes du secteur 3.



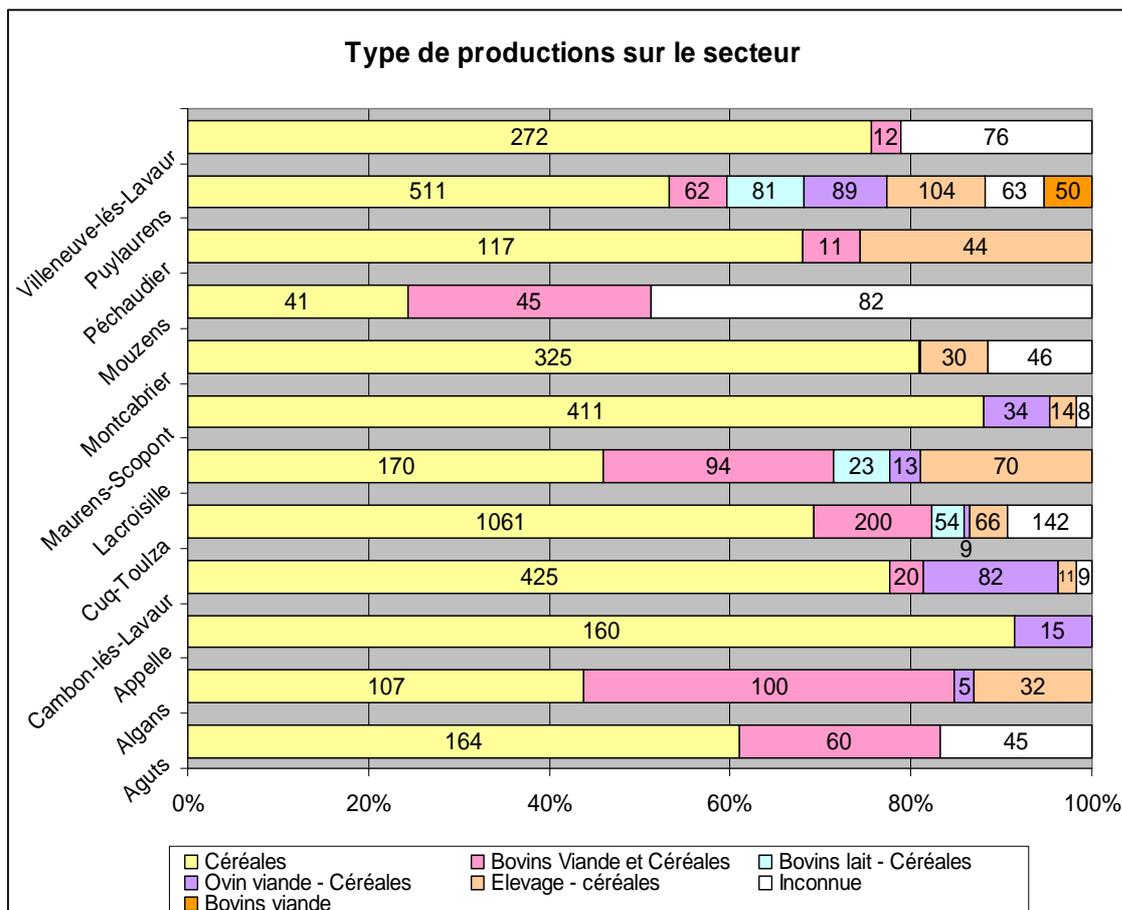
Graphique 13 : SAU moyenne des exploitations dans l'aire d'étude au niveau du secteur 3.



Graphique 14 : Tailles moyennes des parcelles, par commune, et dans l'aire d'étude au niveau du secteur 3.

**SECTEUR N°3**

**Graphique 15 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 3 et surface en ha par type de production (Haute-Garonne).**



**Graphique 16 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 3 et surface en ha par type de production (Tarn).**

### 1.3.4 Secteur 4 (Zone de raccordement à la déviation de Puylaurens)

Le secteur 4 comprend les sept communes de Cambounet-sur-le-Sor, Lempaut, Lescout, Puylaurens, Saint-Germain-des Prés, Sémalens et Soual.

Comme sur l'ensemble de l'aire d'étude, **le paysage du secteur est avant tout agraire** : on retrouve d'importants espaces à vocation agricole, ainsi que de nombreux sièges d'exploitation agricoles (une trentaine) et quelques bâtiments agricoles. La zone abrite également **des espaces boisés classés à l'Est de la commune de Puylaurens et au Sud de Cambounet-sur-le-Sor**.

Les communes de ce secteur sont caractérisées par les données suivantes :

Communes	SAU totale (ha)	Nombre d'exploitations	Exploitation individuelle	EARL	GAEC	autres	nombres de sites*
Soual	975	6	3	1	2	0	1
Semalens	1091	4	3	0	1	0	0
St-Germain-des-Prés	2418	21	14	5	1	1	18
Puylaurens	3171	29	17	3	6	3	9
Lescout	972	6	2	1	2	1	0
Lempaut	1050	8	5	1	1	1	0
Cambounet	691	3	2	0	1	0	2

\*Siège d'exploitation ou bâtiments agricoles

**Tableau 4 : Caractéristiques des exploitations inscrites dans l'aire d'étude au niveau du secteur 4.**

Contrairement aux autres secteurs, la production est très variée et on remarque la forte présence de parcelles réservées à la production de viande ovine et à la production de lait entre autres sur les communes de Soual et Lempaut. La production céréalière reste présente mais en proportion plus faible que sur les précédents secteurs.

Les communes de Soual, Puylaurens et Lempaut bénéficient d'une Appellation d'Origine Contrôlée « **AOC Roquefort** ». A noter, qu'un **verger** est également été relevé sur les communes de Saint-Germain-des-Prés.

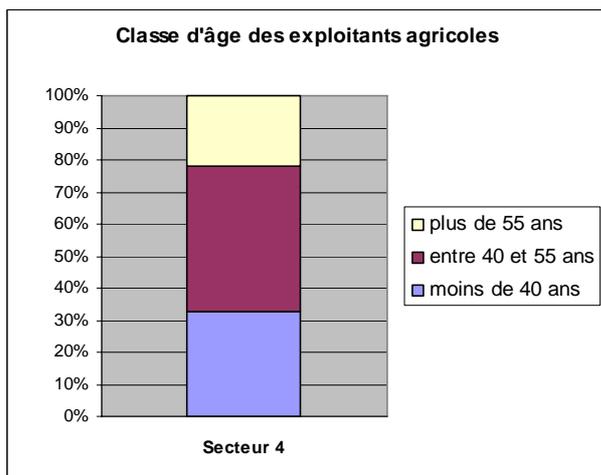
**Trois ICPE** sont retrouvés sur les communes du secteur 4 : un **élevage de vaches laitières** au lieu dit « En Caquet », **une porcherie** au lieu dit « En Bastide » sur la commune de Puylaurens et **l'élevage bovin** « La Bonnetie » sur la commune de Soual.

La moitié des exploitations sont installées sur des surfaces supérieures à 100 ha : avec 24 % d'entre elles supérieures à 200 ha, les superficies sont relativement plus importantes que celle du secteur 3.

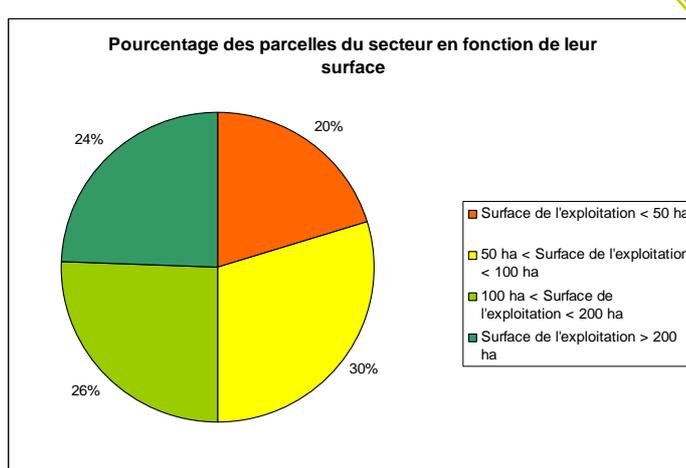
La taille moyenne des parcelles est assez variable selon les communes : de l'ordre de 4 ha sur la commune de Lempaut est en moyenne et presque deux fois plus importante (7,5 ha) à Sémalens.

Relativement à l'irrigation, la commune de **Saint-Germain-des-Prés, remembrée, est irrigable** dans d'une ASA d'irrigation (**ASA de Saint-Germain-des-Prés**).

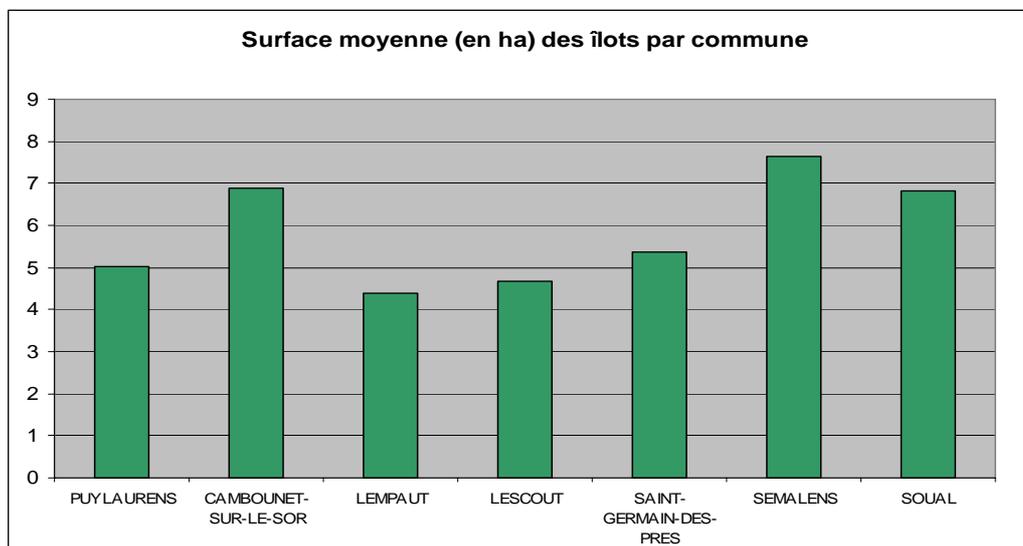
La part des jeunes chefs d'exploitation est : plus de **30 % des exploitants ont moins de 40 ans**. Les exploitations détenues par des jeunes agriculteurs, qui sont souvent en phase d'investissements, sont généralement plus sensibles aux effets de coupure et de prélèvements de foncier.

**SECTEUR N°4**

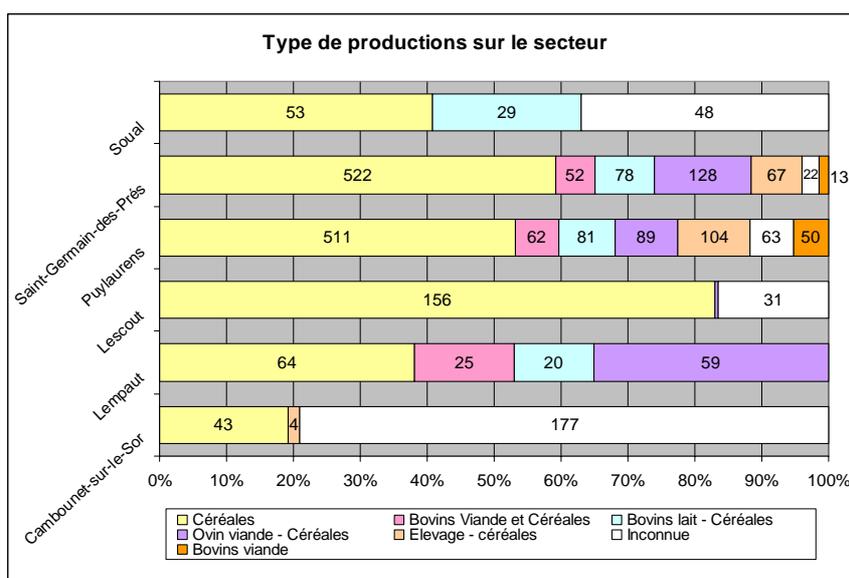
Graphique 18 : Classe d'âge des exploitants agricoles dans les communes du secteur 4.



Graphique 17 : SAU moyenne des exploitations dans l'aire d'étude au niveau du secteur 4



Graphique 19 : Tailles moyennes des parcelles, par commune, et dans l'aire d'étude au niveau du secteur 4



Graphique 20 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 4 et surface en ha par type de production (Tarn).

### 1.3.5 Secteur 5 (de Soual à Castres)

Le secteur 5 comprend les huit communes de Cambounet-sur-le-Sor, Frejeville, Saint-Germain-des-Prés, Saix, Sémalens, Soual, Viviers-lès-Montagnes et Castres.

Ce secteur est situé entre les deux grandes régions agricoles : la **plaine de l'Albigeois et de Castres** où la polyculture et l'élevage sont dominants et la **Montagne Noire** où domine l'élevage.

On retrouve une forte influence urbaine Castraise au niveau Ouest du secteur, où les bâtis des communes de Saix et Cambounet se développe de façon importante. C'est à proximité de cette zone qu'on rencontre des espaces boisés classés sur la commune des Castres au nord de la RN 126. D'autres espaces boisés classés sont recensés au Sud de Cambounet-sur-le-Sor et sur les zones Est, Sud-Est et Centre des la commune de Saix.

Les communes de ce secteur sont caractérisées par les données suivantes :

Communes	SAU totale (ha)	Nombre d'exploitation	individuelle	EARL	GAEC	autre	nombres de sites*
Soual	975	6	3	1	2	0	1
Semalens	1091	4	3	0	1	0	0
St-Germain-des-Prés	2418	21	14	5	1	1	18
Cambounet	691	3	2	0	1	0	2
Viviers-lès-Montagne	261	1	0	0	1	0	0
Saix	-	-	-	-	-	-	9
Castres	143	1	1	0	0	0	5

\*Siège d'exploitation ou bâtiments agricoles

N.B : données pour un seul exploitant sur les commune de castres et Viviers-lès-Montagne.

**Tableau 5 : Caractéristiques des exploitations inscrites dans l'aire d'étude au niveau du secteur 5**

Sur le reste de la zone, le paysage rencontré reste prioritairement agricole et abrite une trentaine de sièges d'exploitation agricole : au nord de la RN 126 l'activité agricole se développe de façon restreinte en nombreuses parcelles morcelées ; au sud de la RB 126 on retrouve d'avantage d'agriculture intensive généralement dédiée aux céréales.

Des parcelles en élevage (ovin et bovin) sont néanmoins présentes sur l'aire d'étude, entre autres sur la commune de Soual en territoire « AOC Roquefort » et sur la commune de Saint-Germain-des-Prés.

Des cultures pérennes, des vergers, sont également représentées au niveau de la commune de Saint-Germain-des-Prés.

Contrairement au reste de l'aire d'étude, les superficies des exploitations sont plus restreintes : deux tiers de ces dernières présente une surface inférieure à 100 hectares.

La taille moyenne des parcelles est également très disparate : petites (3 ha) au niveau de Castres) et Saix, moyennes (environ 7 ha) sur Semalens, Soual, et Cambounet-sur-le-Sor.

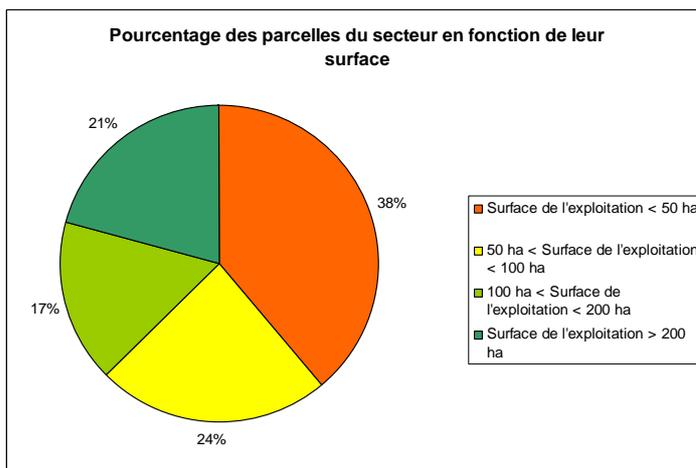
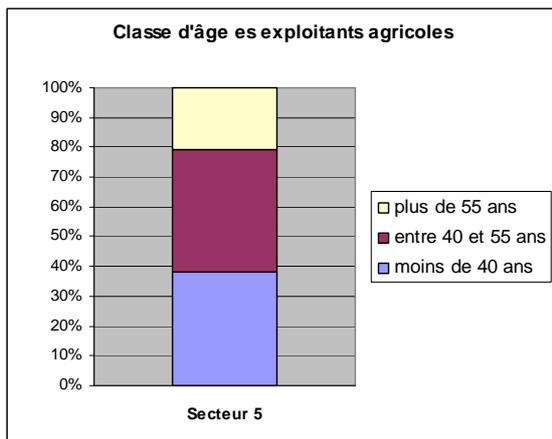
On retrouve sur ce secteur les mêmes ICPE agricoles que sur le secteur 4 :

- un élevage de vaches laitières au lieu dit « En Caquet » sur la commune de Puylaurens ;
- une porcherie au lieu dit « En Bastide » sur la commune de Puylaurens ;
- et l'élevage bovin « La Bonnetie » sur la commune de Soual.

La majorité des exploitations sont exploitées à titre individuel. Il existe cependant des modes d'associations, essentiellement sous forme de GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ou EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée).

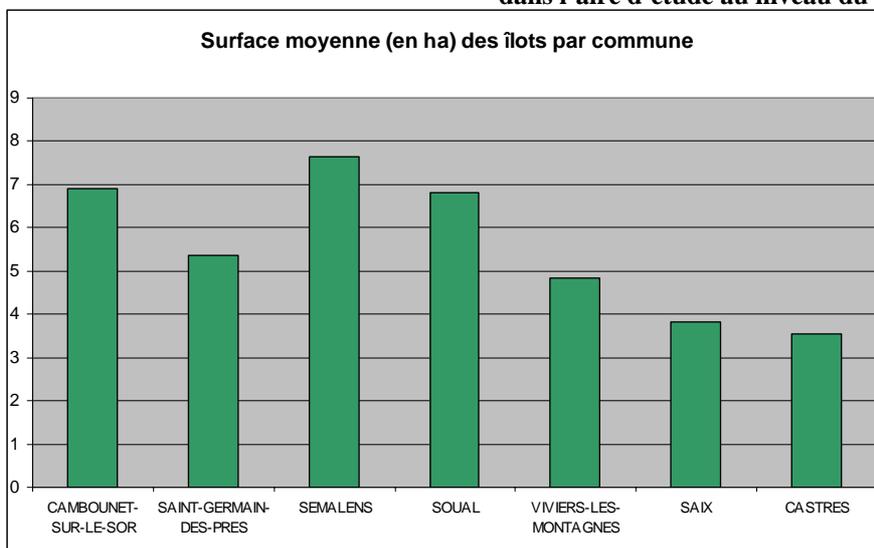
Les exploitants agricoles sont représentés par une population jeune : **plus de 35 % des exploitants ont moins de 40 ans** et seulement 22% sont âgés d'au moins 55 ans.

Les exploitations détenues par des jeunes agriculteurs, qui sont souvent en phase d'investissements, sont généralement plus sensibles aux effets de coupure et de prélèvements de foncier.

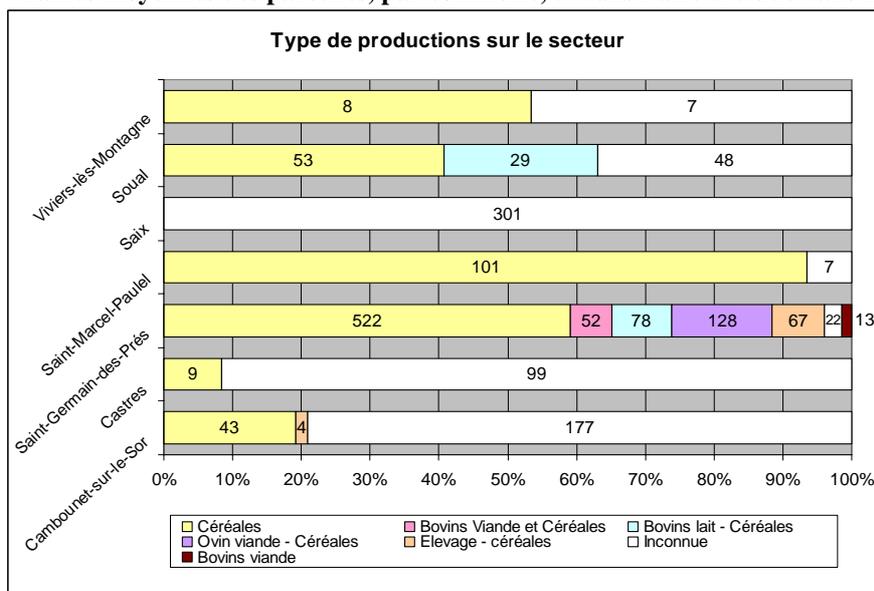
**SECTEUR N°5**

Graphique 22 : Classe d'âge des exploitants agricoles dans les communes du secteur 5.

Graphique 21 : SAU moyenne des exploitations dans l'aire d'étude au niveau du secteur 5.



Graphique 23 : Tailles moyennes des parcelles, par commune, et dans l'aire d'étude dans le secteur 5.



Graphique 24 : Type de productions dans l'aire d'étude au niveau du secteur 5 et surface en ha par type de production (Tarn).

## 2 Analyse comparative des fuseaux

### 2.1 Méthodologie

L'ATASEA s'est basée sur différents critères pour qualifier les fuseaux et les hiérarchiser vis-à-vis de leur impact sur l'agriculture de chaque secteur : cette hiérarchisation s'est construite à partir de notes attribuées à chaque fuseau en fonction de plusieurs paramètres déterminants pour la viabilité de l'exploitation.

• Une première **note (N1)** est définie pour les exploitations ayant au moins une parcelle dans le fuseau. Cette note met en évidence **la sensibilité des exploitations face à une future déstructuration**. La notation se base sur :

- le critère relatif à la surface : plus la surface d'exploitation comprise dans le fuseau est importante, plus l'exploitation est considérée comme sensible. On précise que les parcelles contenues dans le fuseau et appartenant aux entreprises de travaux agricoles obtiennent une note nulle.
- Le tri se fait par comparaison du pourcentage de surface compris dans le fuseau : < 10% de la surface comprise dans le fuseau, entre 10 et 30% et > 30% ;
- le critère relatif à la présence de bâtiments ou de sièges d'exploitation au sein du fuseau, présence qui est une contrainte supplémentaire pour l'exploitant ;
- le critère relatif à l'âge de l'exploitant concerné : plus l'exploitant est jeune plus la sensibilité de l'exploitation est considérée forte ;
- la présence de production en élevage (sensibilité accrue due à l'effet de coupure pour le déplacement des bêtes.).

ATASEA a obtenu ainsi pour toutes les exploitations impactées par les fuseaux une note N1 : **plus elle est élevée, plus la sensibilité des exploitations du fuseau concernée est forte**.

• Une seconde **note (N2)** est définie par rapport à la surface agricole utile (SAU) : la SAU pondérée (la pondération permet de comparer des fuseaux d'égale largeur) est calculée pour chaque fuseau sur chaque secteur et permet de les comparer équitablement en fonction de leur emprise sur la SAU des exploitations concernées. **Plus la SAU pondérée est importante plus l'impact du projet, en termes d'emprise, est important**.

• Une troisième **note (N3)** est liée au **morcellement des exploitations**. Pour ce critère, le bureau d'étude a pris en compte toutes les parcelles des secteurs d'étude (même celle n'ayant pas de parcelles dans le fuseau). La note pénalise, bien sûr, les exploitations dont le parcellaire est séparé par l'autoroute.

**Pour chaque fuseau la somme des trois notes (N) permet de jauger le niveau de contrainte engendré sur chaque secteur et la sensibilité des exploitations concernées par le projet.**

Toute la zone d'étude se caractérise par une forte présence agricole et que la densité d'exploitations est à peu près la même partout : l'autoroute a donc un impact sur l'agriculture sur tout le secteur d'étude. De ce fait les notes attribuées par fuseau sur chaque secteur sont resserrées.

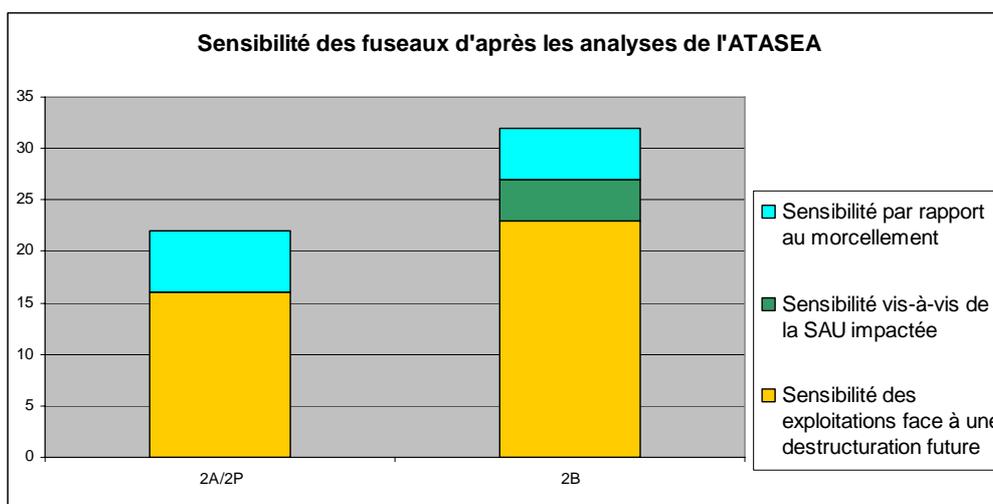
Ce secteur à dominante céréalière se caractérise par la présence de travail agricole réalisé par entreprise. Il s'agit de propriétaires fonciers qui ont le statut d'agriculteur et perçoivent des aides PAC. Ils font travailler leurs parcelles par des entreprises de travaux agricoles, ils ont souvent un autre métier et n'habitent pas sur place. Dans la notation, l'ATASEA a délibérément choisi de favoriser les exploitants qui vivent du métier d'agriculteur et habitent sur le territoire par rapport à ce mode de gestion patrimoniale.

## 2.2 Comparaison des fuseaux du secteur 2 : partie Ouest.

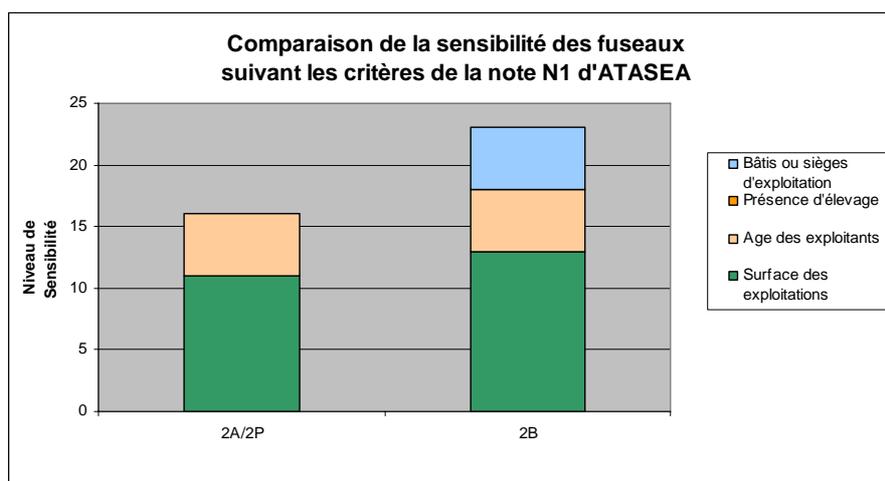
Les différentes analyses menées par l'ATASEA permettent d'affirmer que :

- les exploitations du fuseau 2B semblent plus sensibles au passage du projet autoroutier : la surface touchée est plus importante et des bâtis sont présents au sein du fuseau ;
- s'agissant de la SAU pondérée, il ressort que le fuseau 2A/2P, touchant 20 ha de moins que le fuseau 2B, est le moins impactant sur ce secteur ;
- concernant le morcellement, le fuseau 2B est le moins contraignant des deux fuseaux : le passage au niveau de la déviation de Verfeil permet de réduire la déstructuration des exploitations.

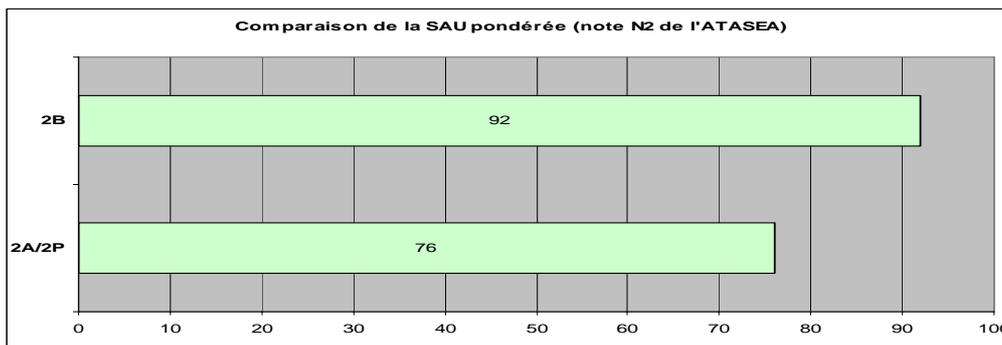
→ Lorsque tous les paramètres sont pris en compte, le fuseau 2A/2P apparaît comme étant le plus favorable pour le passage de l'autoroute Castres-Toulouse.



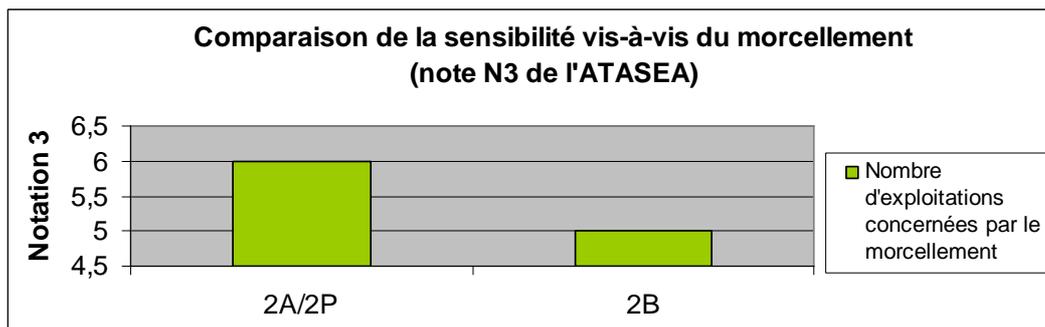
Graphique 25 : Sensibilité des fuseaux d'après les paramètres pris en compte par l'ATASEA.



Graphique 26 : Niveau de sensibilité des fuseaux par rapport aux caractéristiques de l'exploitation.



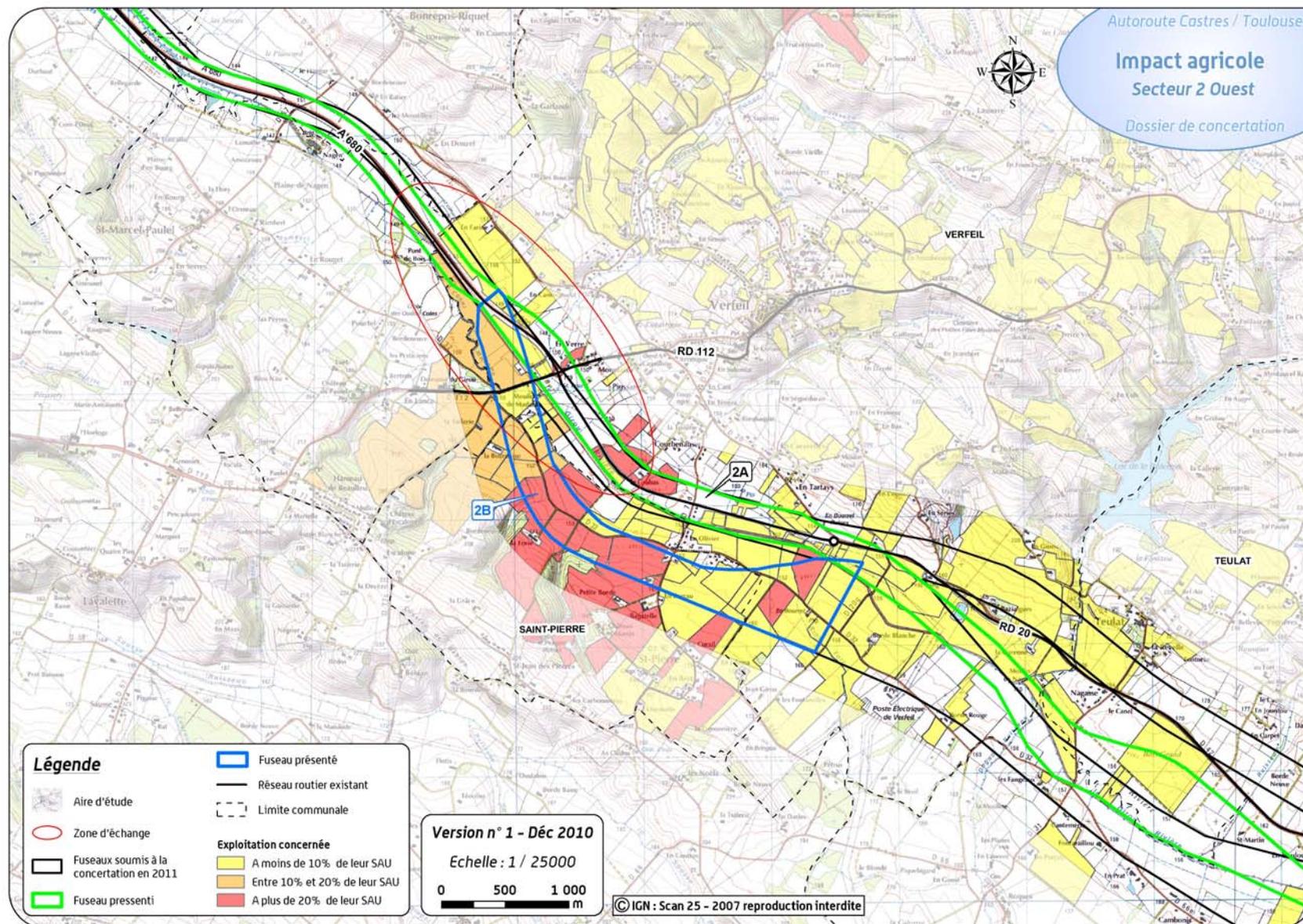
Graphique 27 : Sensibilité des fuseaux en fonction de la SAU pondérée impactée par chacun d'entre eux.

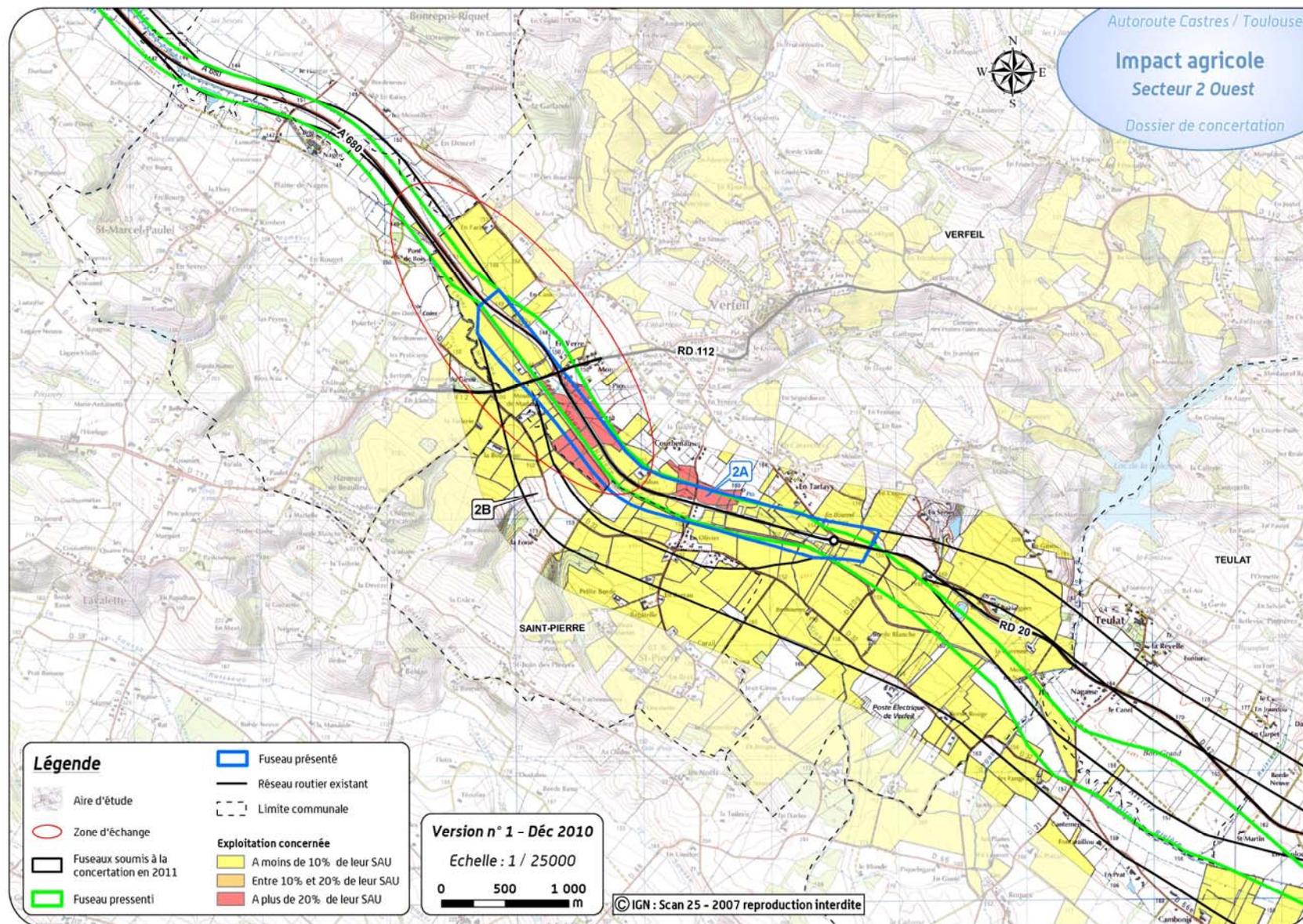


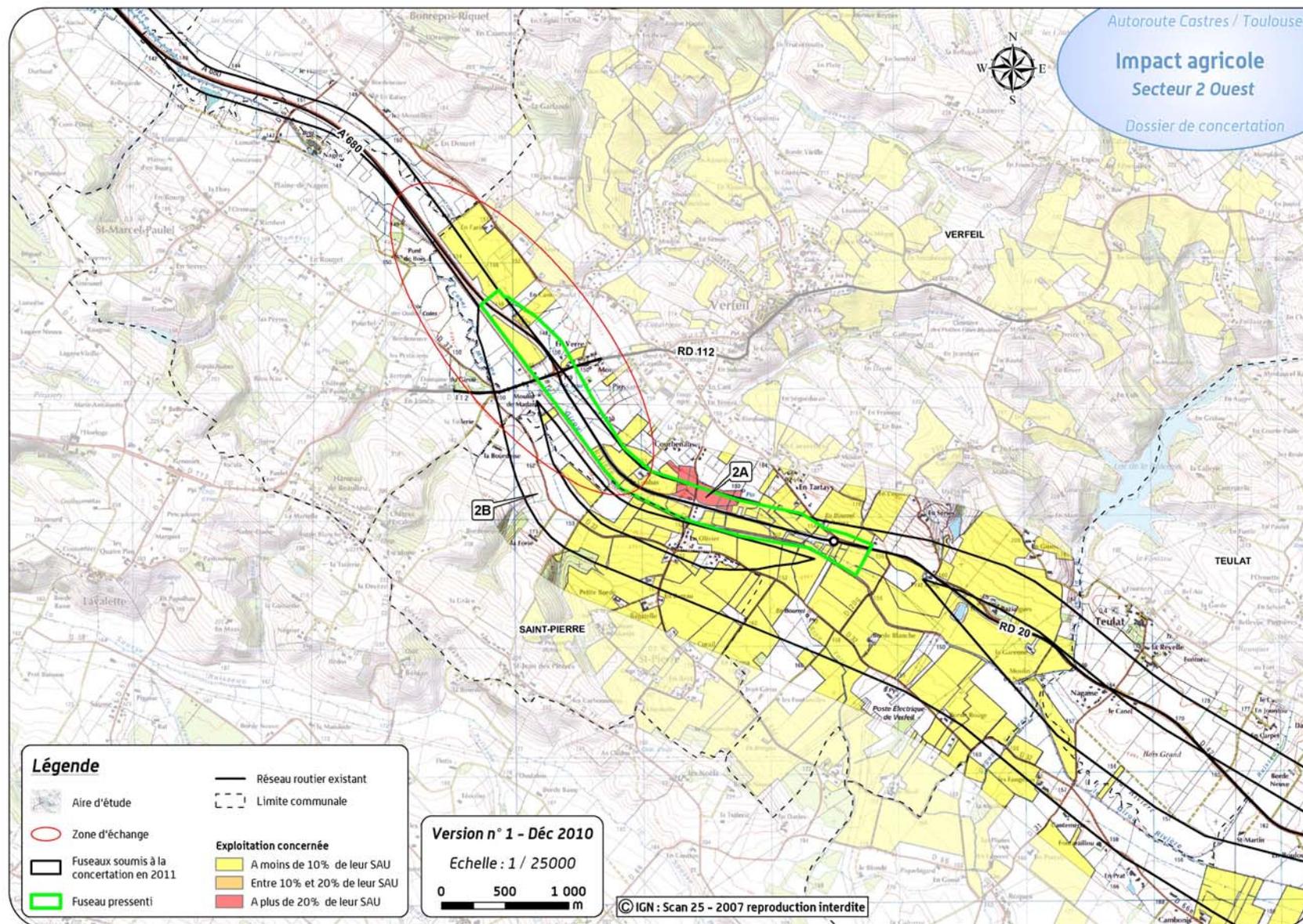
Graphique 28 : Sensibilité vis-à-vis du morcellement engendré par les fuseaux.

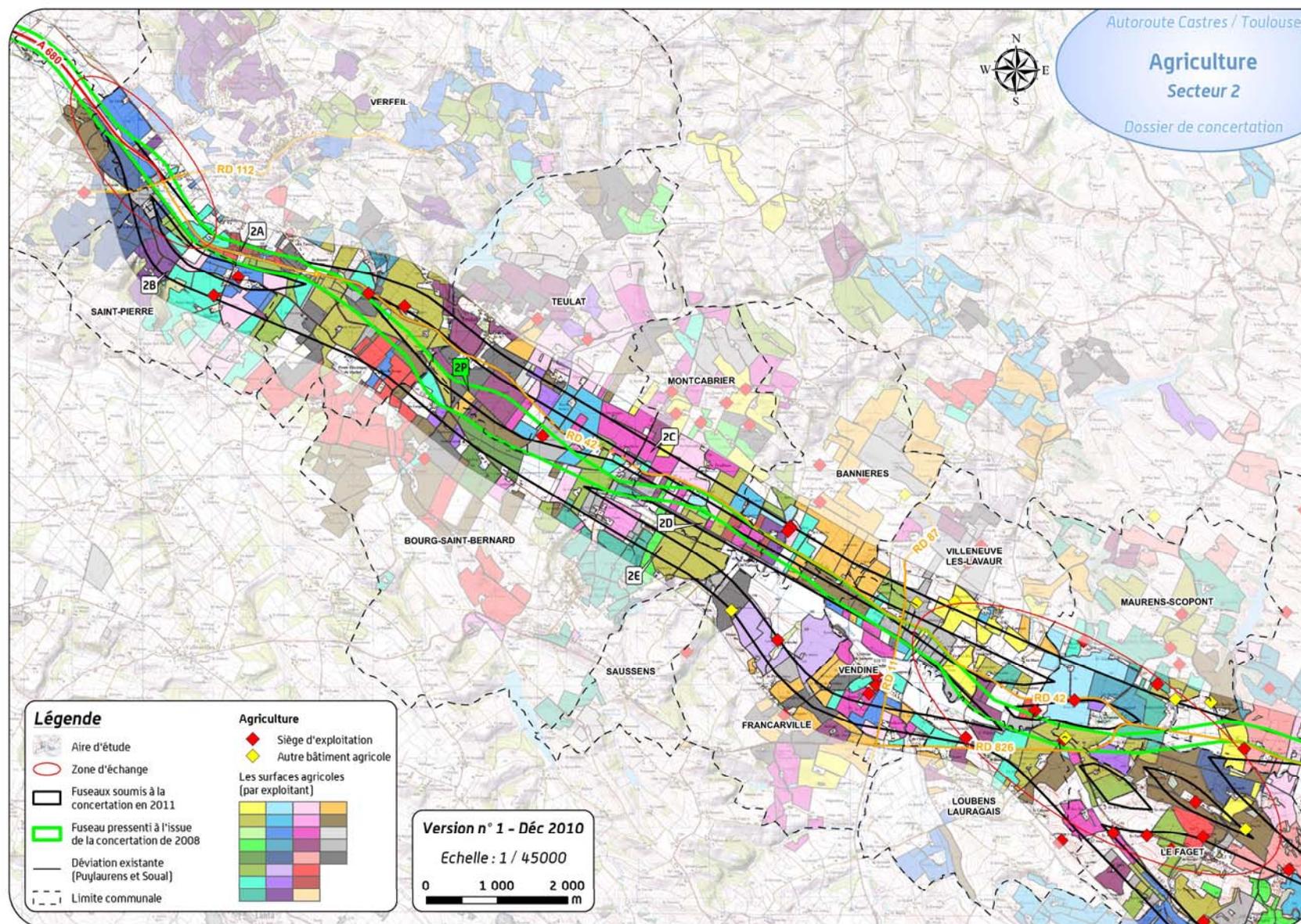
**Tableau de comparaison des fuseaux :**

Critère	Fuseaux	
	2A/2P	2B
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	- Espaces ayant fait l'objet d'aménagement foncier récent ; - Espaces urbanisés au sein du fuseau : surface agricole utile (SAU) concernée limitée ; - Exploitations faiblement touchées (moins de 10 % de leur SAU)	- Espaces ayant fait l'objet d'aménagement foncier récent ; - Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : SAU concernée importante.
<b>Siège ou bâtiments</b>	- Aucun siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau.	- 1 siège d'exploitation (hameau En Olivier) au sein du fuseau.
<b>Morcellement</b>	- Possibilité de réutilisation de la déviation de Verfeil limitant les risques de morcellement.	- Risque d'enclavement des terres entre le projet et la déviation de Verfeil et de morcellement des exploitations.
<b>Conclusion</b>	Le fuseau 2A/2P semble être le plus favorable puisqu'il morcelle moins les parcelles (parcelles remembrées près de la rocade). De plus, on n'y retrouve aucun siège d'exploitation.	







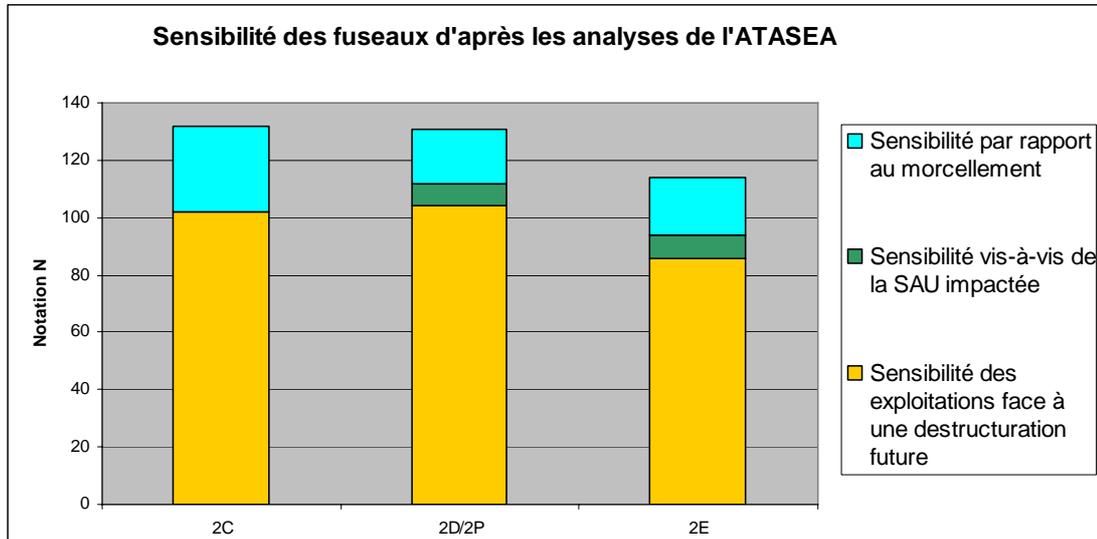


### 2.3 Comparaison des fuseaux du secteur 2 : partie Est.

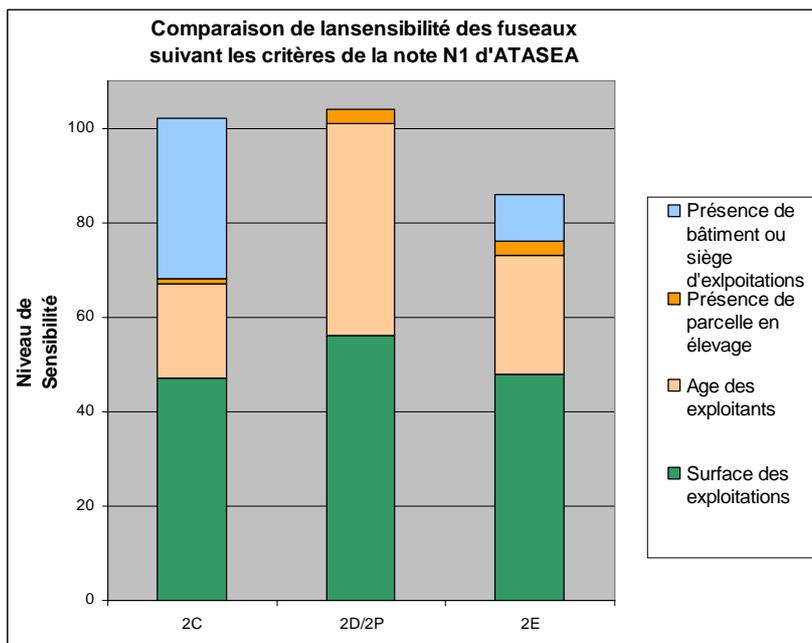
Les graphiques ci-dessous illustrent que :

- vis-à-vis des caractéristiques des exploitations touchées par le passage du projet, le fuseau 2E est le moins contraignant. Les fuseaux 2D/2P et 2C sont les plus défavorables au passage de la route (plus fort niveau de sensibilité). Le fuseau 2C présente en son sein des sièges d'exploitations et le fuseau 2D/2P semble impacter des agriculteurs jeunes (sensibilité forte vis-à-vis de l'âge des exploitants) mais également une surface d'exploitation plus imposante que sur les autres fuseaux ;
- vis-à-vis de la SAU touchée, le fuseau 2C apparaît le plus favorable ;
- vis-à-vis du morcellement des exploitations, le fuseau le plus contraignant est le 2C avec 30 exploitations morcelées. Les deux autres fuseaux qui longent pendant une partie de l'itinéraire la RN 126 permettent de réduire le nombre d'exploitations morcelées (environ 10). On remarque aussi que si le tracé du fuseau 2D/2P vient à suivre le cours du Girou, celui-ci n'engendrera pas de morcellement des exploitations alentour (A noter qu'au niveau de ce fuseau, les parcelles sont toutes perpendiculaires au Girou et appartiennent toutes à un propriétaire différent). Pour le fuseau 2<sup>E</sup>, qui tend soit à suivre la route ou le Girou soit à s'en écarter, le morcellement reste aléatoire.

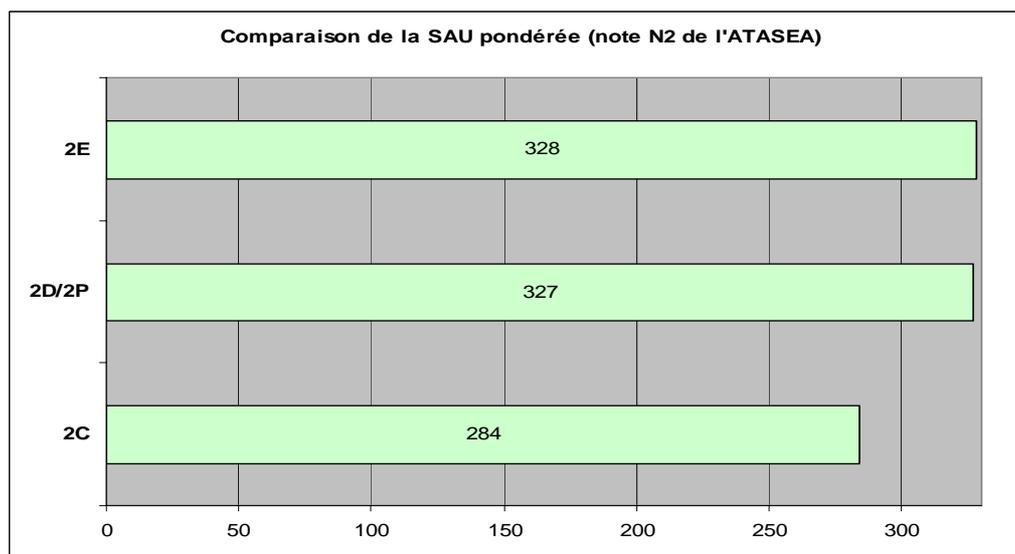
→ Tous paramètres cumulés, le fuseau 2E semble être le plus à même de recevoir le tracé de l'autoroute. Les deux autres fuseaux présentent une sensibilité plus importante et donc d'avantage d'inconvénients pour l'intégration du projet.



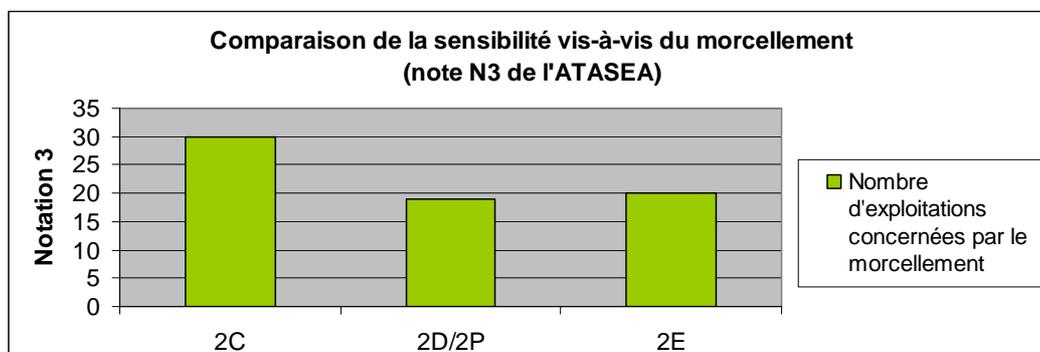
Graphique 29 : Sensibilité des fuseaux d'après les paramètres pris en compte par l'ATASEA.



Graphique 30 : Niveau de sensibilité des fuseaux par rapport aux caractéristiques de l'exploitation.



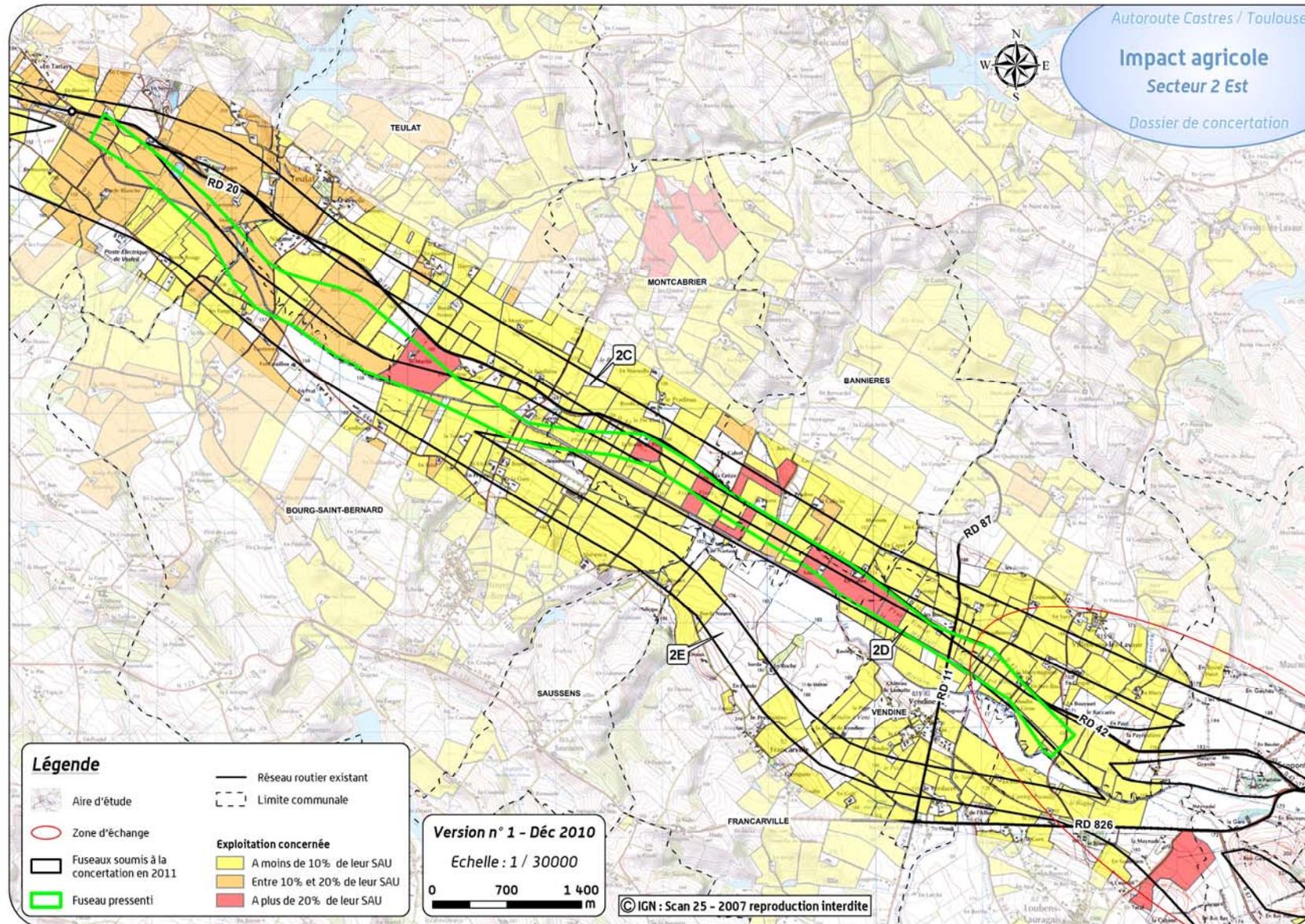
Graphique 31 : Sensibilité des fuseaux en fonction de la SAU pondérée impactée par chacun d'entre eux.

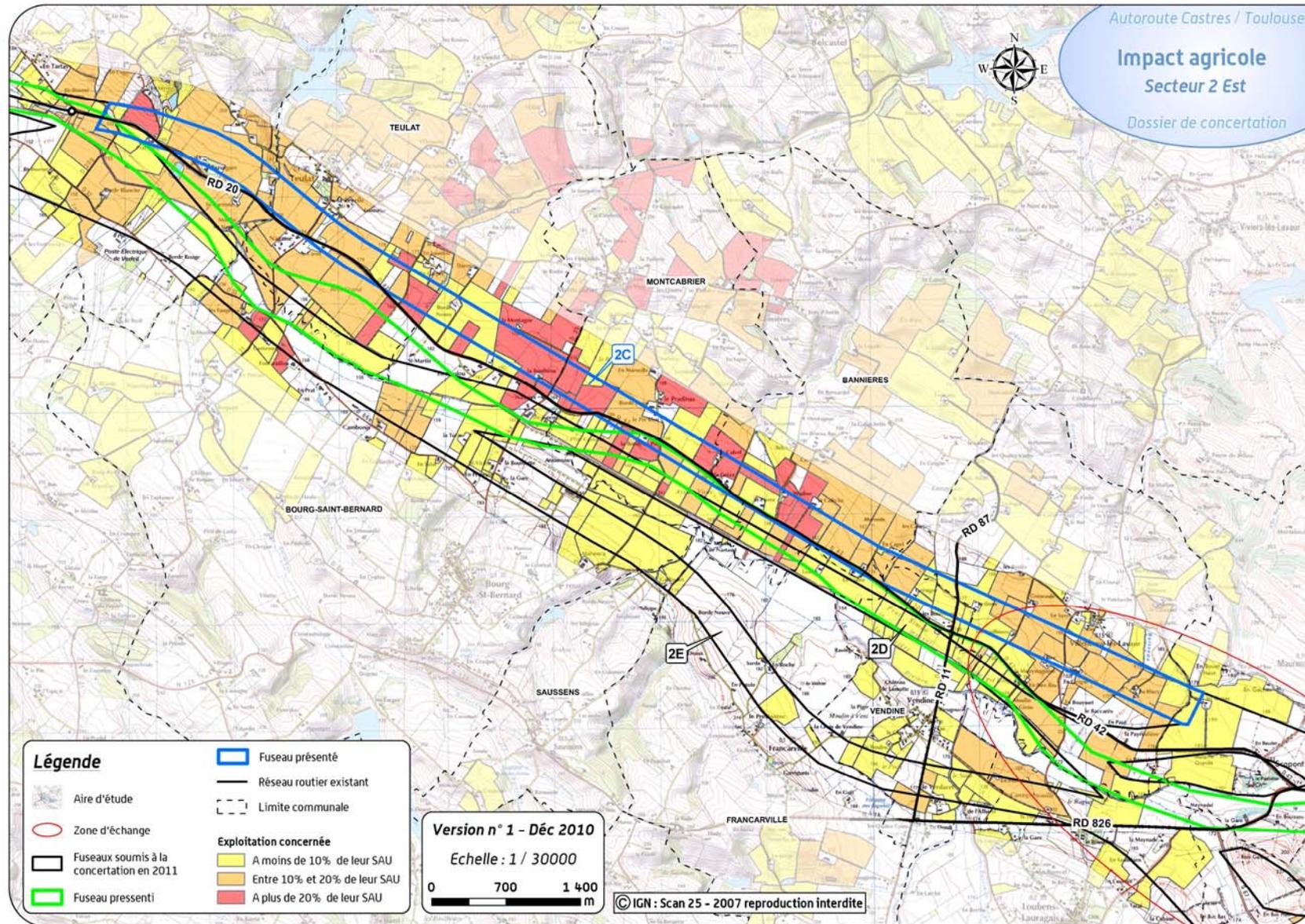


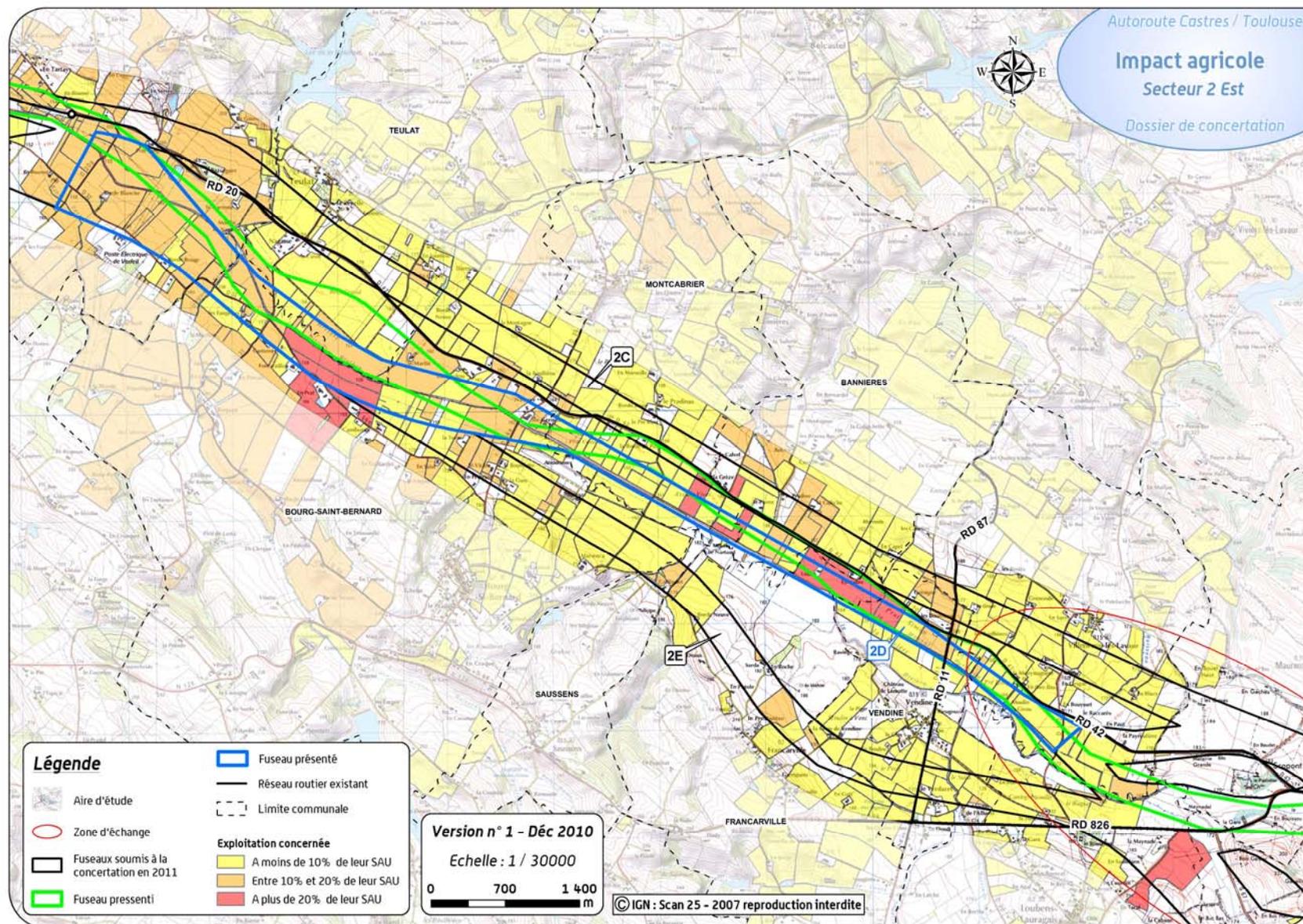
Graphique 32 : Sensibilité vis-à-vis du morcellement engendré par les fuseaux

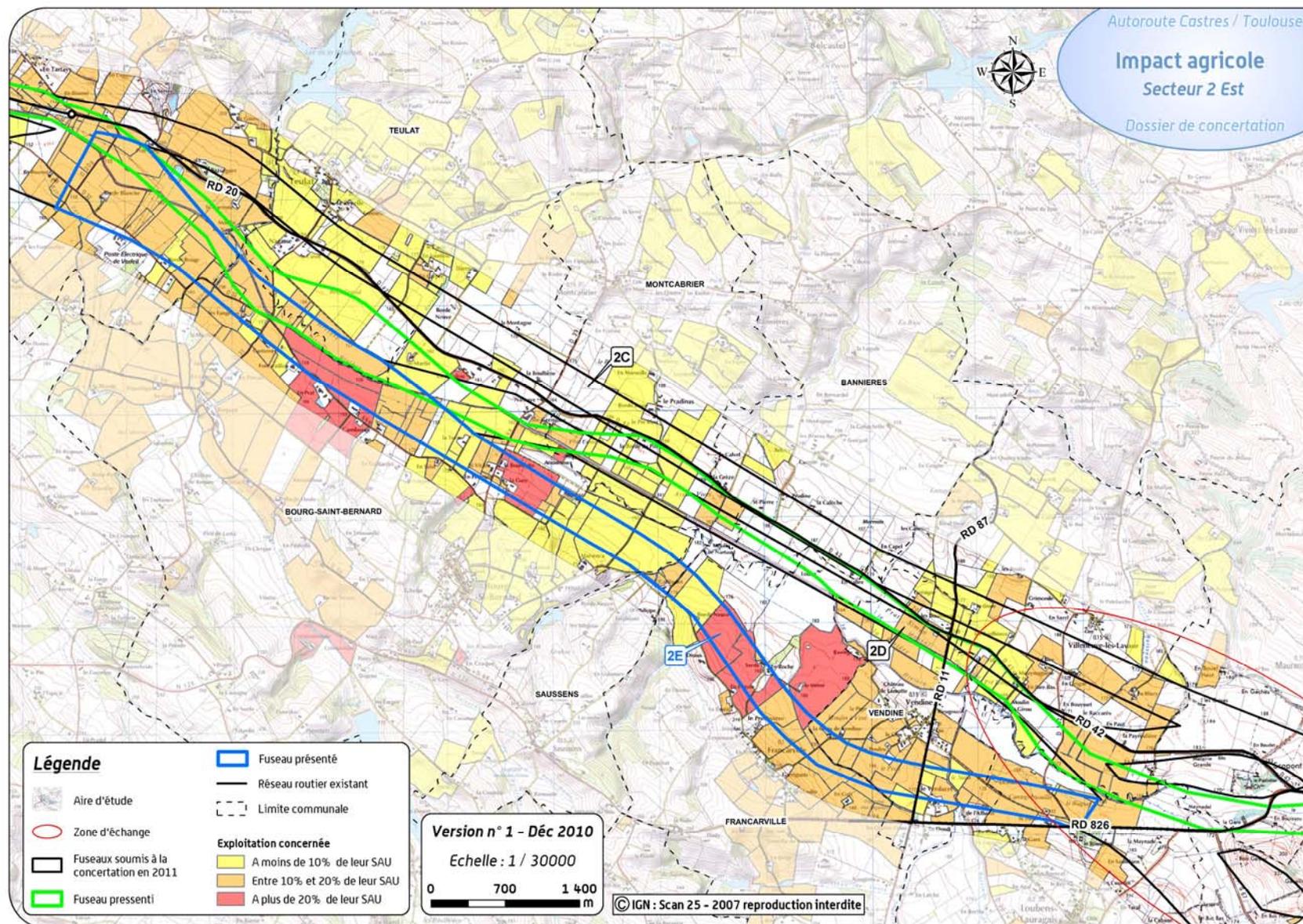
**Tableau de comparaison des fuseaux :**

Caractère	Fuseaux		
	2C	2D/2P	2E
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces à forte vocation agricole : SAU concernée très importante ;</li> <li>- 26 exploitations concernées dont 3 touchées à plus de 30% de la SAU ;</li> <li>- Part importante de jeunes agriculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces à forte vocation agricole : SAU concernée très importante ;</li> <li>- 38 exploitations concernées dont 2 touchées à plus de 30% de la SAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces à forte vocation agricole : SAU concernée très importante ;</li> <li>- 28 exploitations concernées dont 2 touchées à plus de 30% de la SAU</li> </ul>
<b>Sièges, bâtiments et réseau d'irrigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau ;</li> <li>- Réseau d'irrigation de l'ASA Lauragais Tarnais recoupé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau.</li> </ul>
<b>Morcellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de rapprochements localisés avec la RD42 ne limitant que ponctuellement les risques de morcellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de rapprochement avec le Girou limitant les risques de morcellement des exploitations sur la majeure partie du linéaire du fuseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de rapprochement avec le Girou à l'Ouest limitant les risques de morcellement des exploitations.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>	<p>Il est évident que 2C présente le tracé le plus défavorable pour l'agriculture. Bien qu'entraînant peur de morcellement, ce fuseau a la notation la plus forte et coupe un réseau d'irrigation.</p> <p>Le fuseau 2E apparaît le plus favorable globalement. Le fuseau 2D/2P offre cependant la possibilité de réduire nettement la déstructuration des exploitations.</p>		







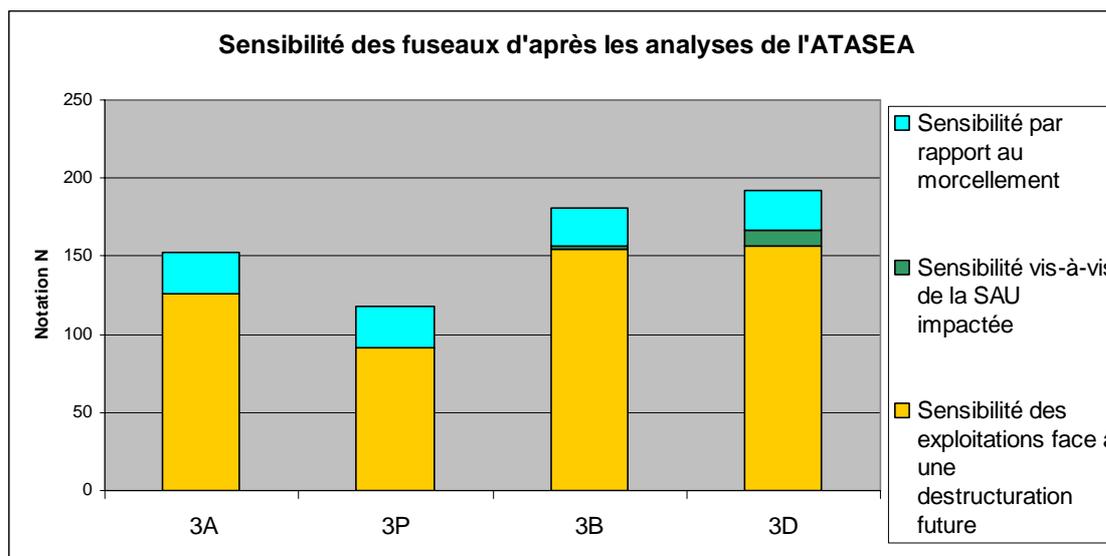


## 2.4 Comparaison des fuseaux du secteur 3

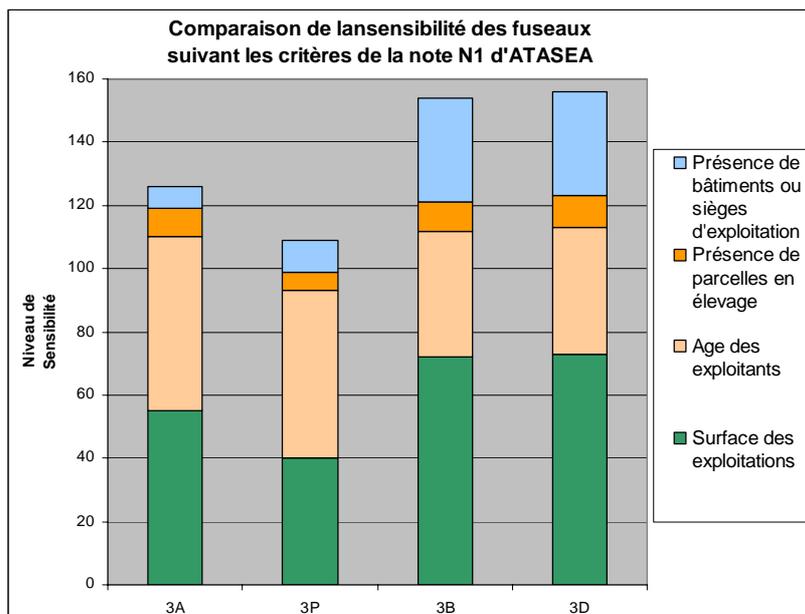
Les graphiques ci-dessous illustrent que :

- vis-à-vis des caractéristiques des exploitations, les plus contraignants sont les fuseaux 3B et 3D qui abritent plusieurs sièges d'exploitations et touchent des surfaces d'exploitations importantes ainsi que des zones d'élevage. Les fuseaux 3A et 3P sont les plus favorables au passage du tracé : bien qu'ils touchent également des exploitations en élevage, peu de sièges d'exploitations sont impactés et la surface d'exploitation touchée est moins importante,
- vis-à-vis de la SAU pondérée, le fuseau 3D est le plus contraignant, touchant jusqu'à 50 hectares de plus que les fuseaux 3P et 3A ;
- vis-à-vis du morcellement, les fuseaux 3A, 3B et 3D ne suivent aucune limite existante type route ou ruisseau. Les parcelles sont donc toutes morcelées par les tracés routiers. Le morcellement est accentué par la topographie vallonnée (les contours des îlots suivent des limites naturelles très incurvées et disséquées). Le fuseau 3P impacte le plus d'exploitations, mais longe cependant sur près de la moitié de sa longueur la RN126.

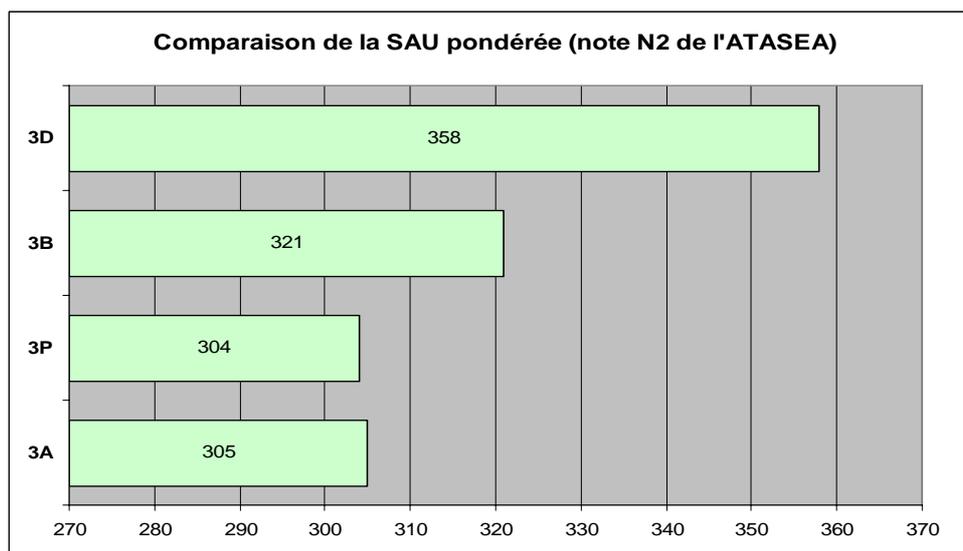
→ Lorsqu'on considère tous les paramètres, le fuseau 3P semble le plus favorable pour l'intégration de l'autoroute : il est le moins contraignant aux vues des caractéristiques des exploitations. Le moins favorable au projet est 3D qui impacte de façon importante la SAU du secteur étudié.



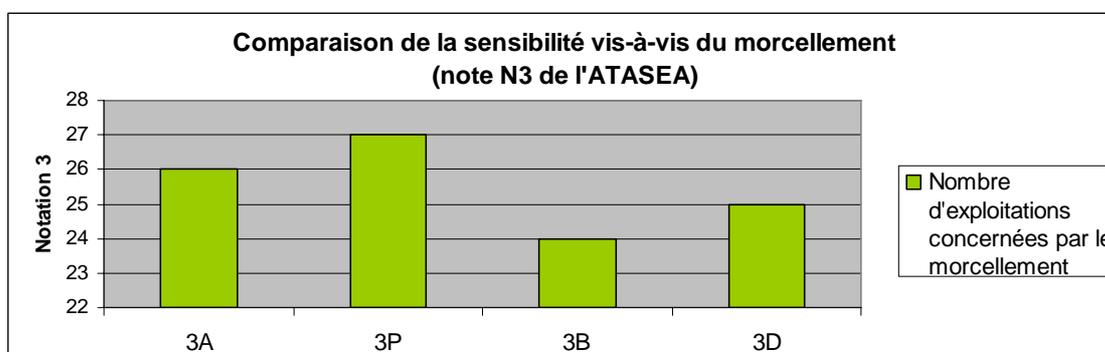
Graphique 33 : Sensibilité des fuseaux d'après les paramètres pris en compte par l'ATASEA.



Graphique 34 : Niveau de sensibilité des fuseaux par rapport aux caractéristiques de l'exploitation.



Graphique 35 : Sensibilité des fuseaux en fonction de la SAU pondérée impactée par chacun d'entre eux.



Graphique 36 : Sensibilité vis-à-vis du morcellement engendré par les fuseaux

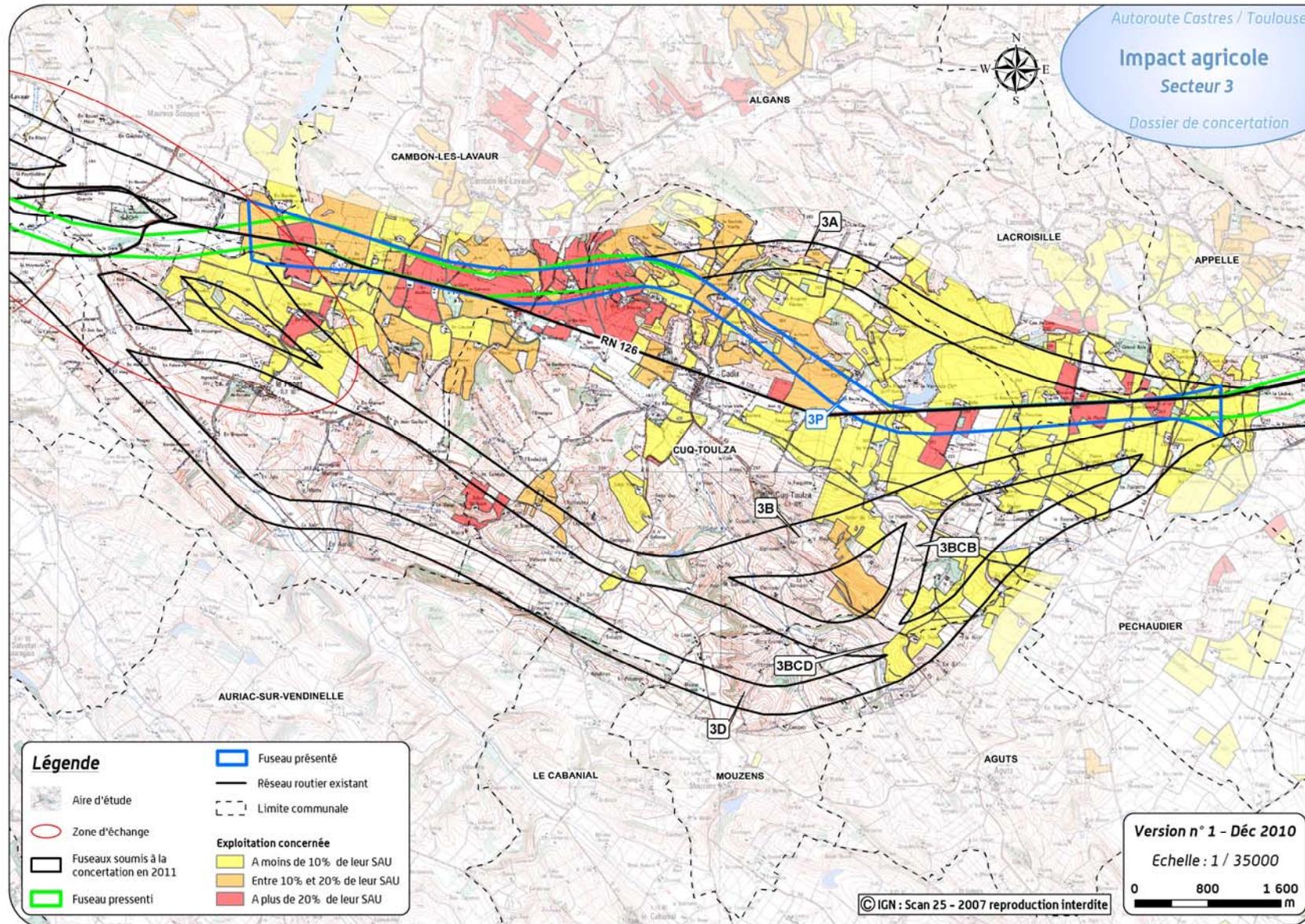
**Tableau de comparaison es fuseaux :**

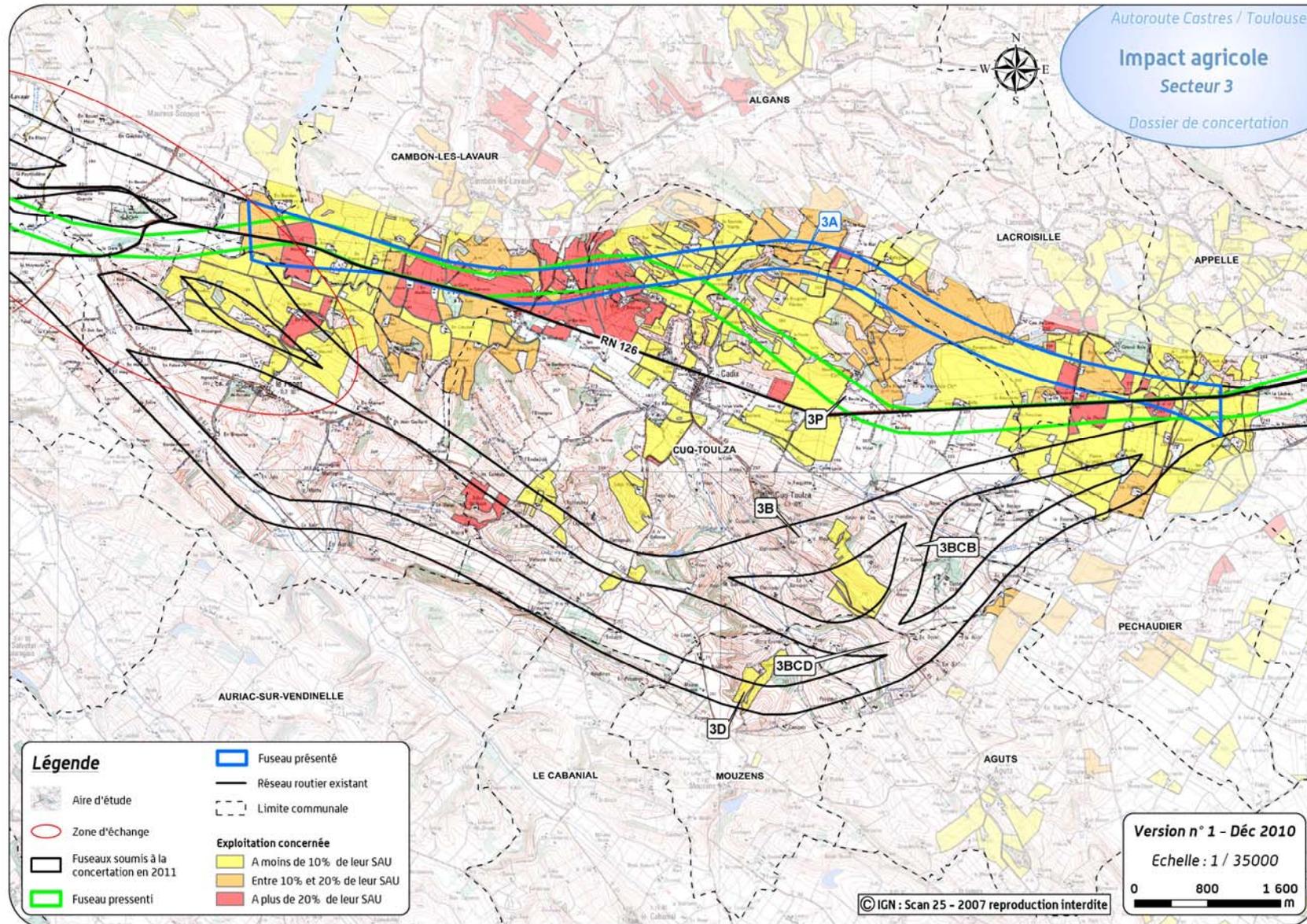
Critère	Fuseaux	
	3A	3P
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : surface agricole utile (SAU) importante sur les 10,5 km du fuseau ;</li> <li>- 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ;</li> <li>- Fuseau présentant le linéaire le plus réduit minimisant ainsi l'impact sur les SAU.</li> </ul>
<b>Sièges, bâtiments et réseau d'irrigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 sièges au sein du fuseau.</li> </ul>
<b>Morcellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilités ponctuelles de réutilisation de la RN 126 existante ou de jumelage limitant un peu les risques de morcellement..</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réutilisation optimisée de la RN 126 limitant les risques de déstructuration du parcellaire agricole.</li> </ul>

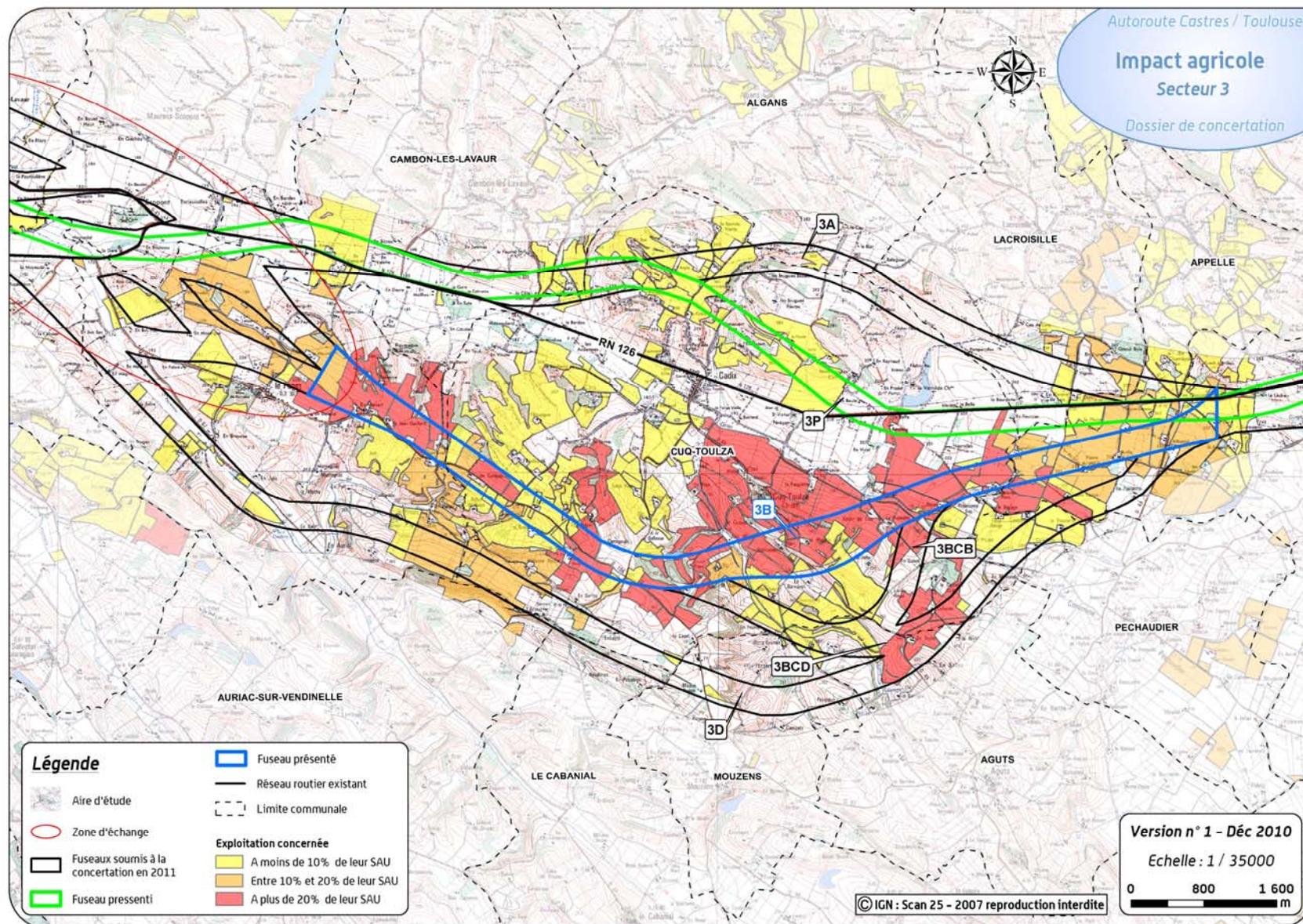
Critère	Fuseaux	
	3B	3D

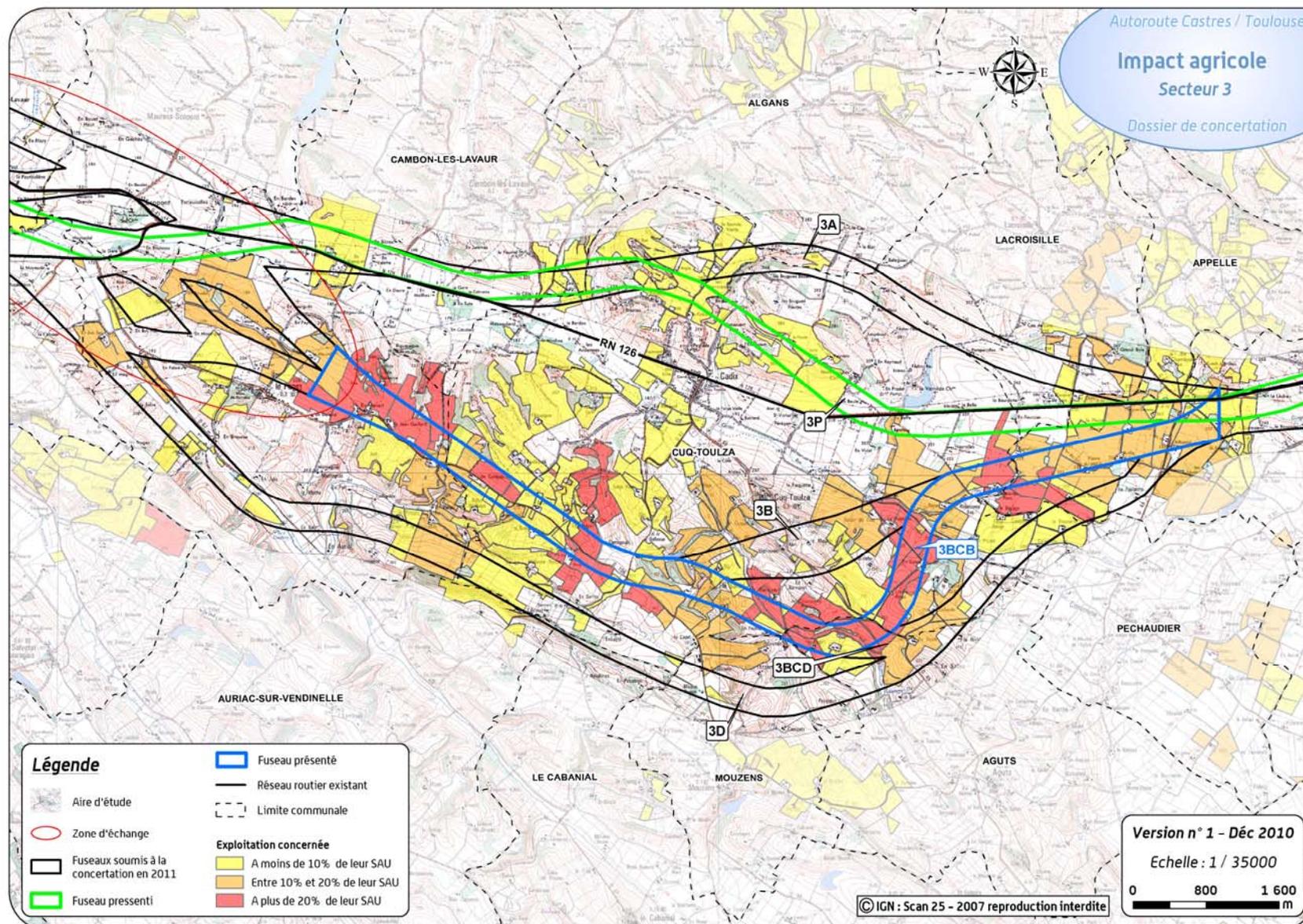
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : SAU concernée importante sur les 10,2 km du fuseau ;</li> <li>- 5 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ;</li> <li>- Exploitations d'élevage fortement représentées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : SAU concernée importante sur les 13,8 km du fuseau ;</li> <li>- 3 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU ;</li> <li>- Exploitations d'élevage peu représentées.</li> </ul>
<b>Sièges, bâtiments et réseau d'irrigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau.</li> </ul>
<b>Morcellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de morcellement des exploitations ;</li> <li>- Possibilités ponctuelles de jumelage avec la RD 106 existante limitant un peu les risques de morcellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terres en partie exploitées sous contrat par des prestataires de services agricoles (environ 40 ha) : exploitations moins sensibles du fait du double revenu de leurs propriétaires ;</li> <li>- Risque de morcellement des exploitations, et risques de création de délaissés entre le projet et le Girou.</li> </ul>

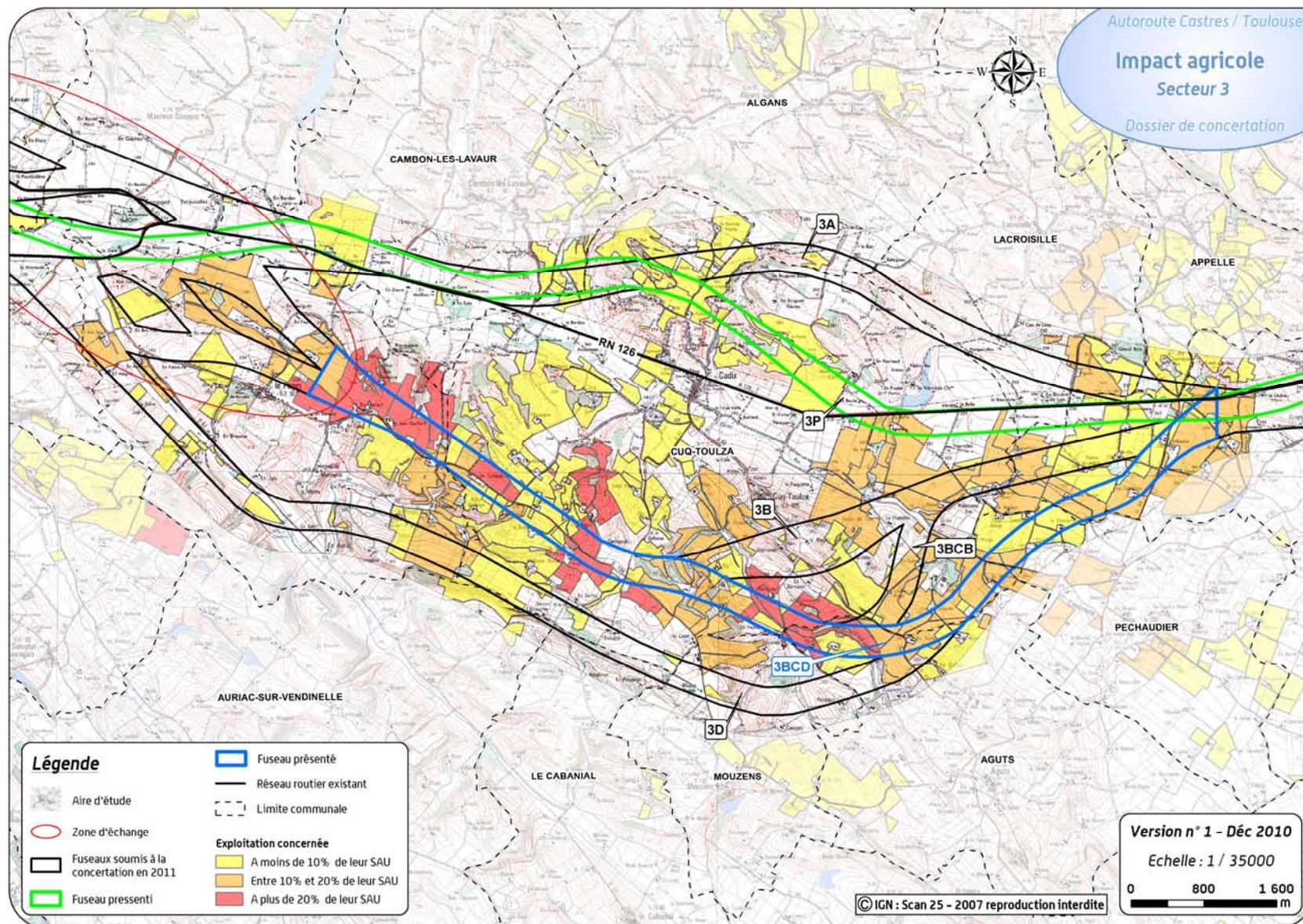
<b>Conclusion</b>	<p>Le fuseau 3P apparaît le plus favorable puisqu'il présente un nombre limité d'exploitations touchées par le fuseau. Il permet également de réduire les impacts liés à la déstructuration des exploitations de par son positionnement le long de la RN 126.</p> <p>Le fuseau 3A se situe en seconde position, tandis que les fuseaux 3B et 3D son les moins favorables (plus de surface relative concernée, plus d'éleveurs, plus de sièges d'exploitations).</p>
-------------------	---

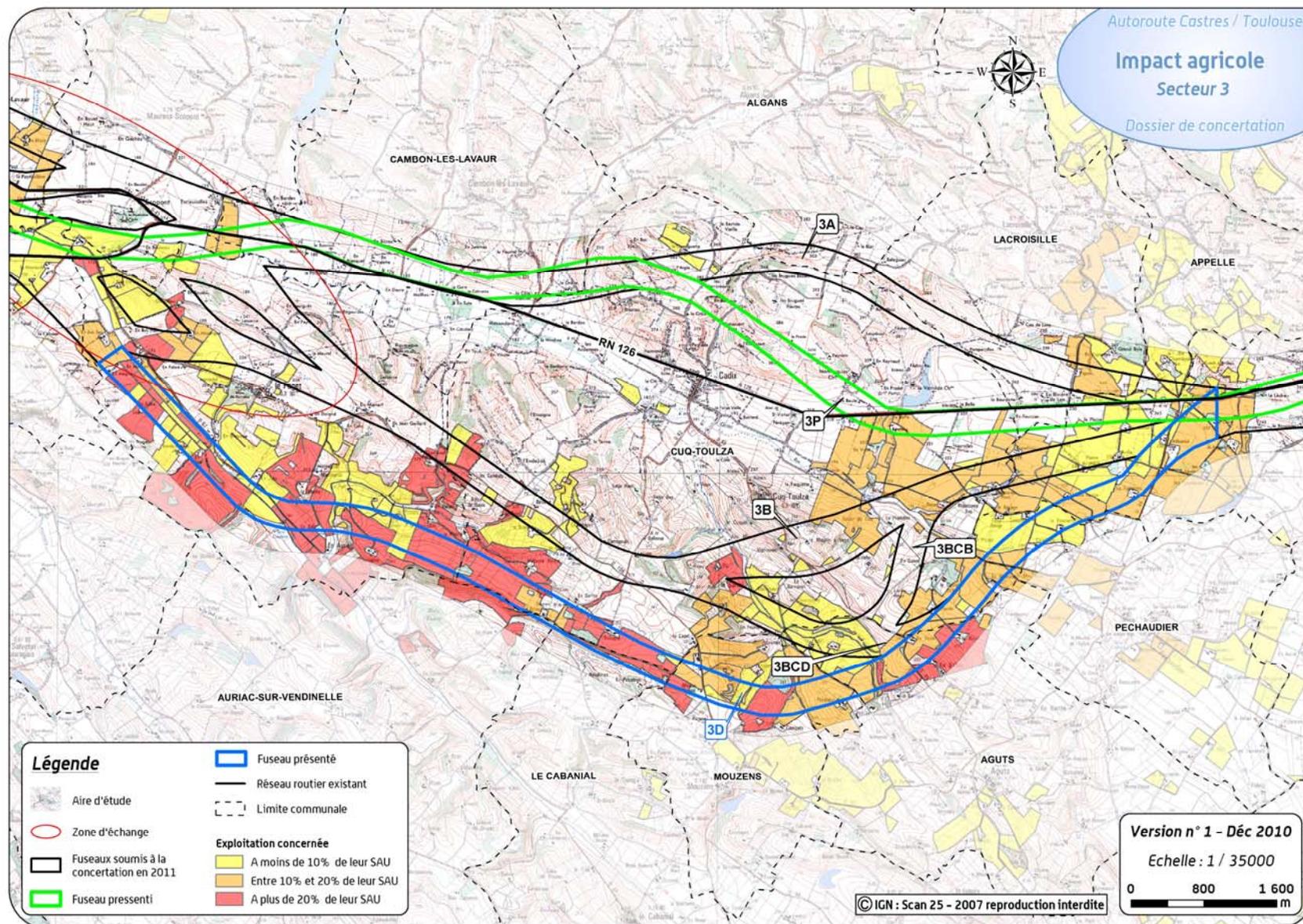


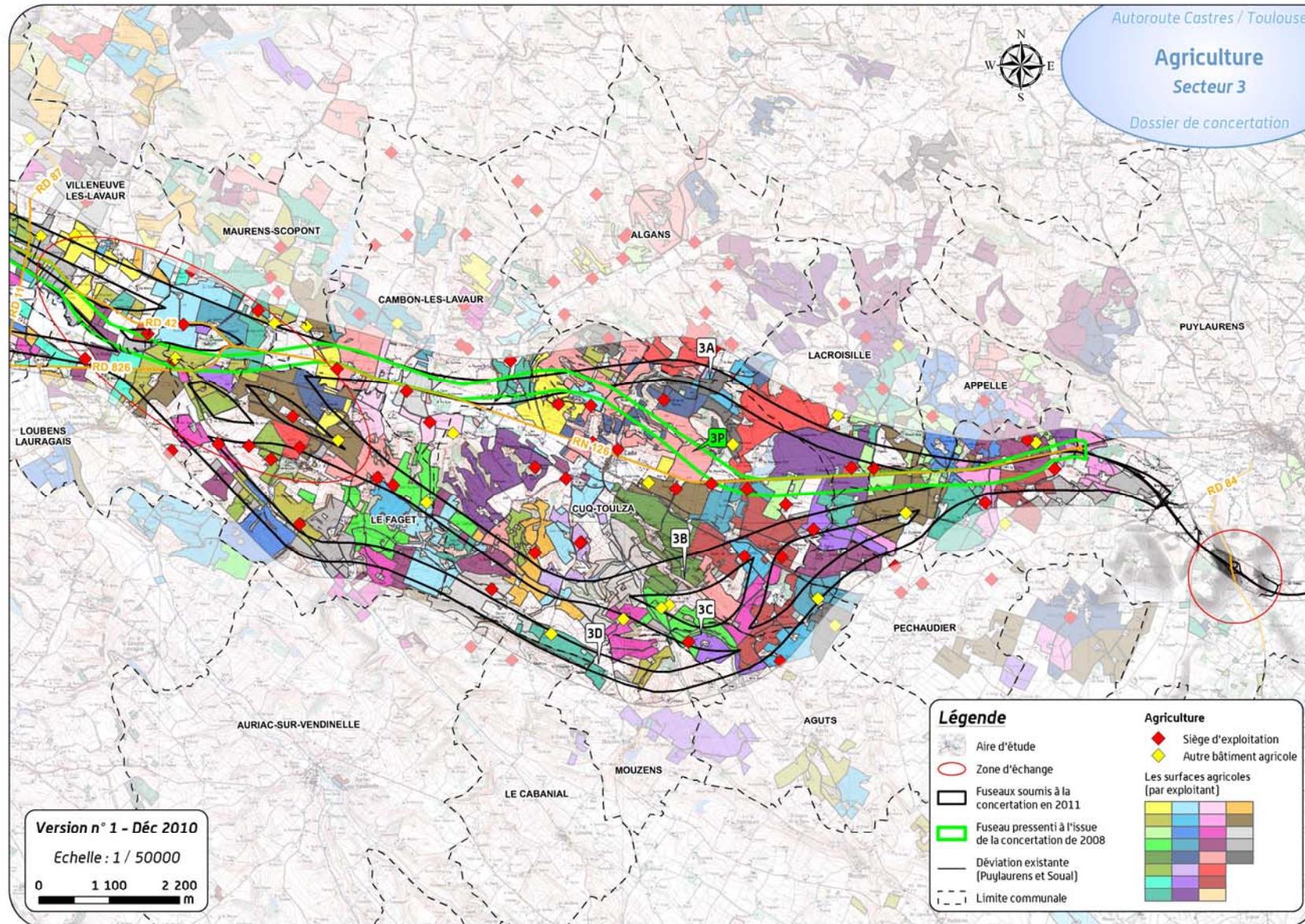










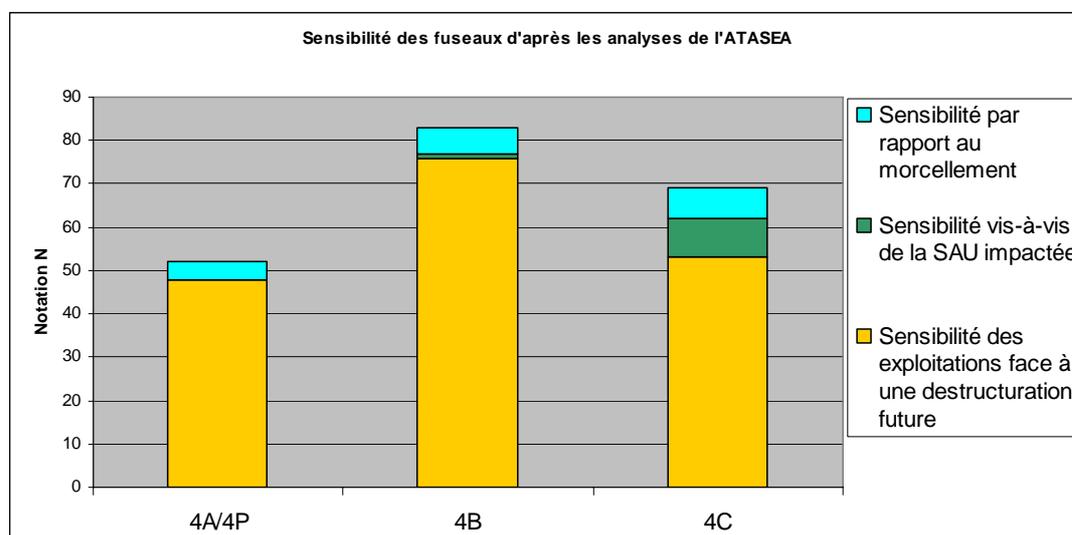


## 2.5 Comparaison des fuseaux du secteur 4

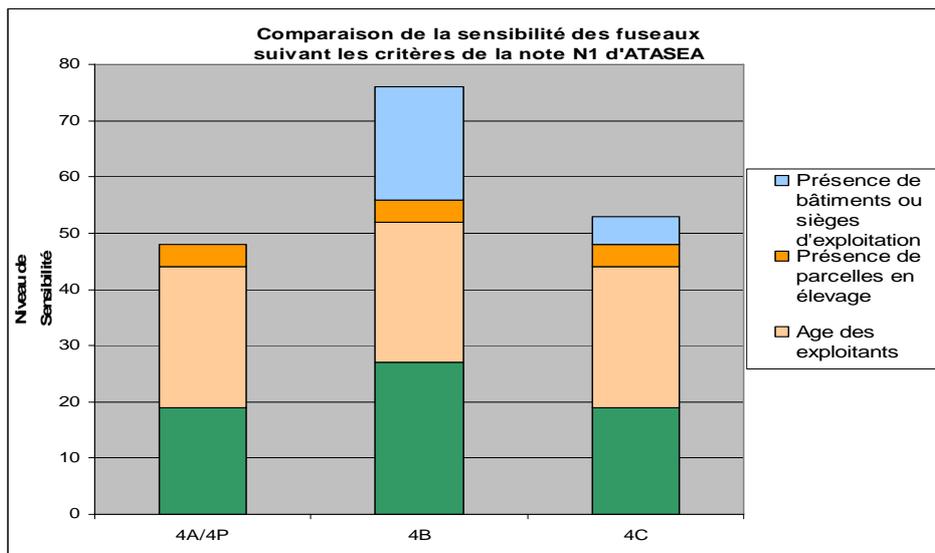
Les graphiques ci-dessous permettent d'observer les sensibilités de chaque fuseau sur le secteur 4 :

- vis-à-vis des caractéristiques des exploitations, le fuseau 4B présente le plus de sièges d'exploitations au sein du fuseau ;
- le fuseau 4C a le plus d'emprise sur la SAU avec 40 hectares supplémentaires par rapport aux fuseaux 4B et 4A/4P dont les emprises sont quasiment les mêmes ;
- vis-à-vis du morcellement, on note que le fuseau 4A/4P qui longe la route RN 126 aura un impact moins marqué. Le fuseau le plus contraignant est le fuseau 4C.

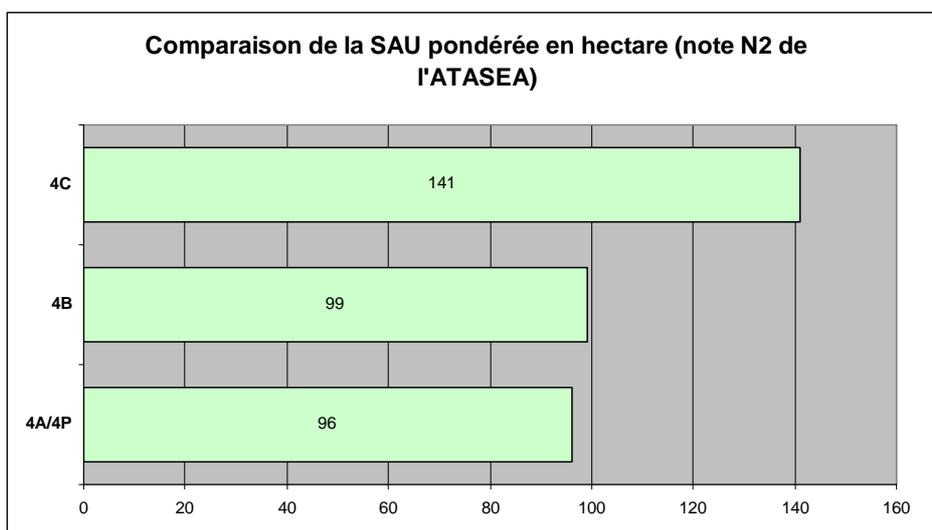
→ Aux vues de tous les paramètres, le fuseau 4A/4P semble le moins sensible à l'insertion d'un projet autoroutier. Le 4B reste le plus sensible, sensibilité liée aux caractéristiques des exploitations qu'il traverse.



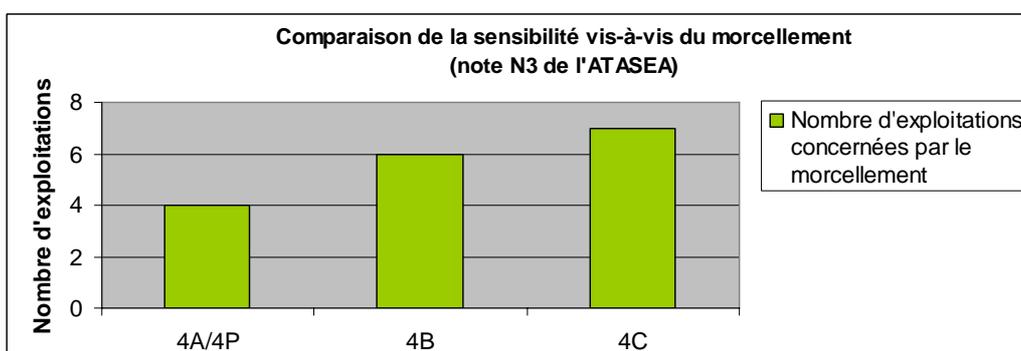
**Graphique 37 : Sensibilité des fuseaux d'après les paramètres pris en compte par l'ATASEA.**



Graphique 38 : Niveau de sensibilité des fuseaux par rapport aux caractéristiques de l'exploitation.



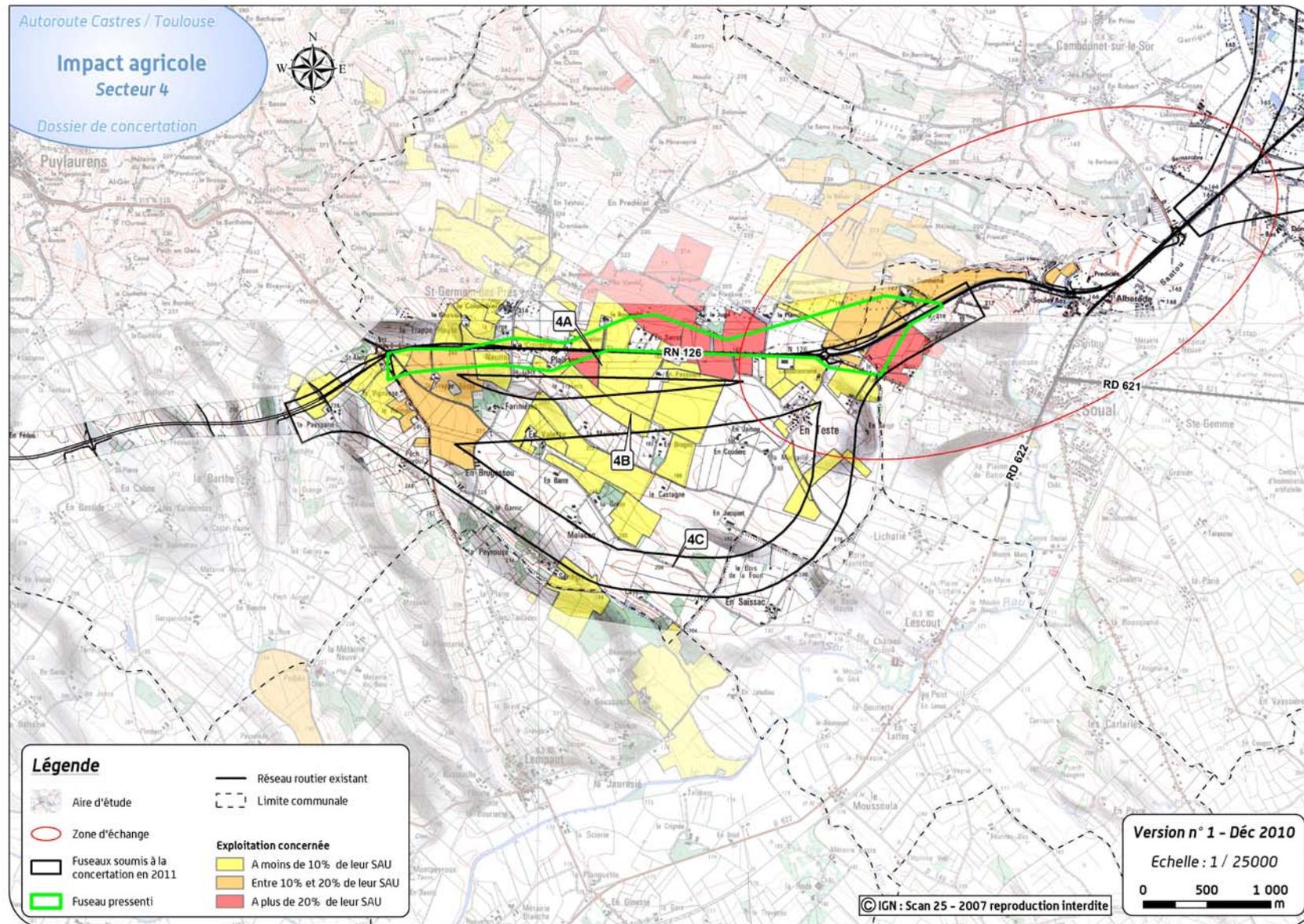
Graphique 39 : Sensibilité des fuseaux en fonction de la SAU pondérée impactée par chacun d'entre eux.

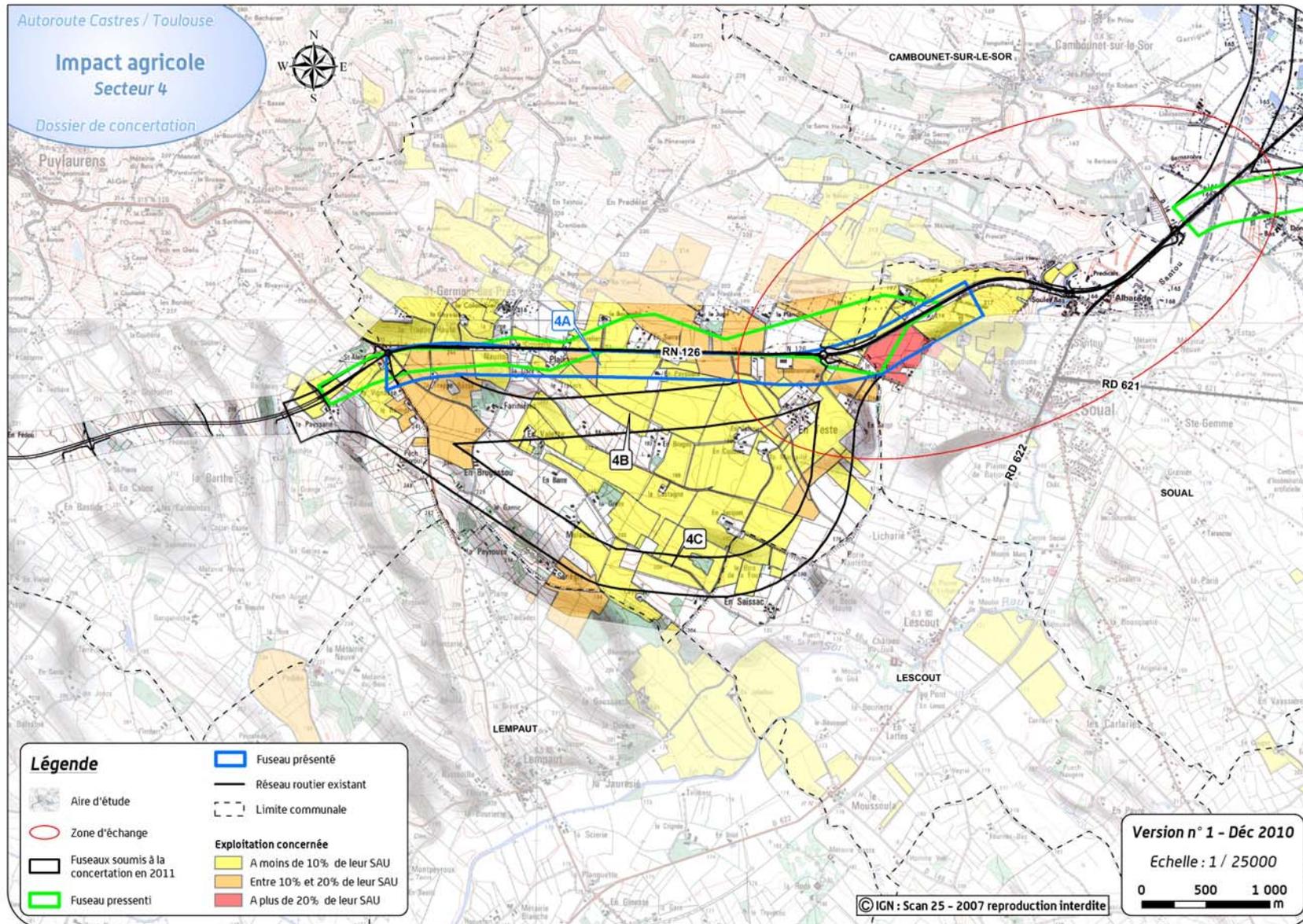


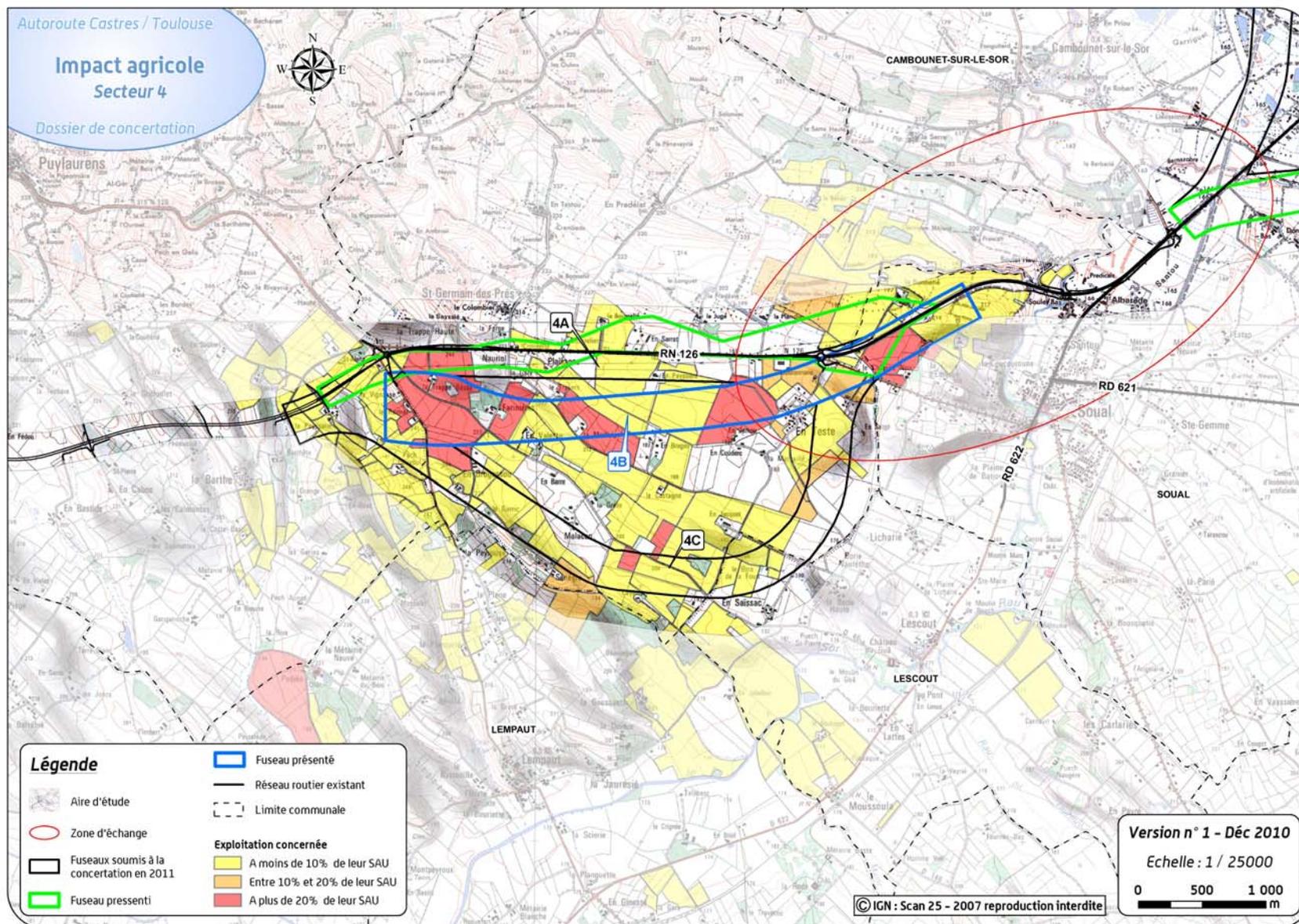
Graphique 40 : Sensibilité vis-à-vis du morcellement engendré par les fuseaux

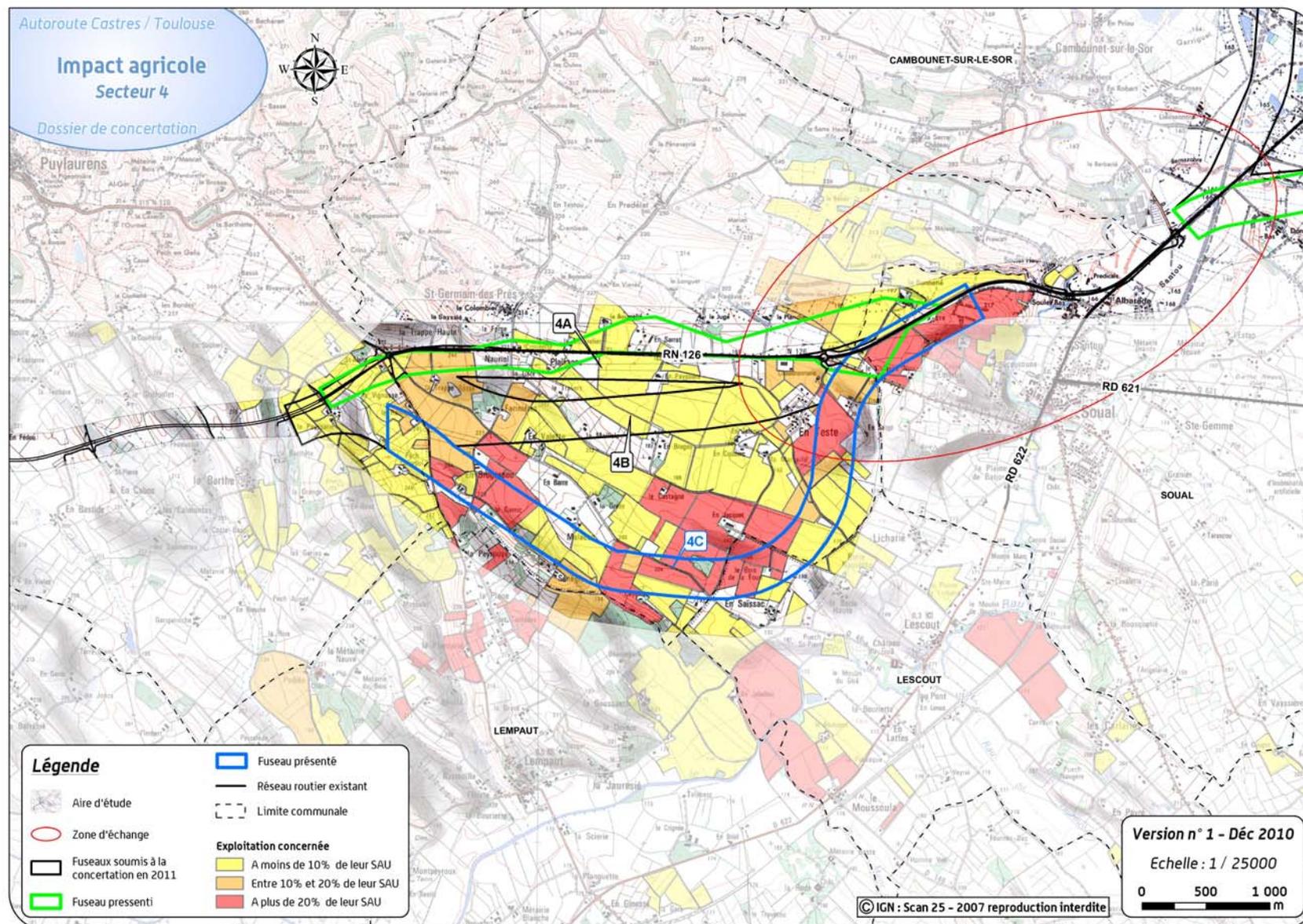
**Tableau de comparaison des fuseaux :**

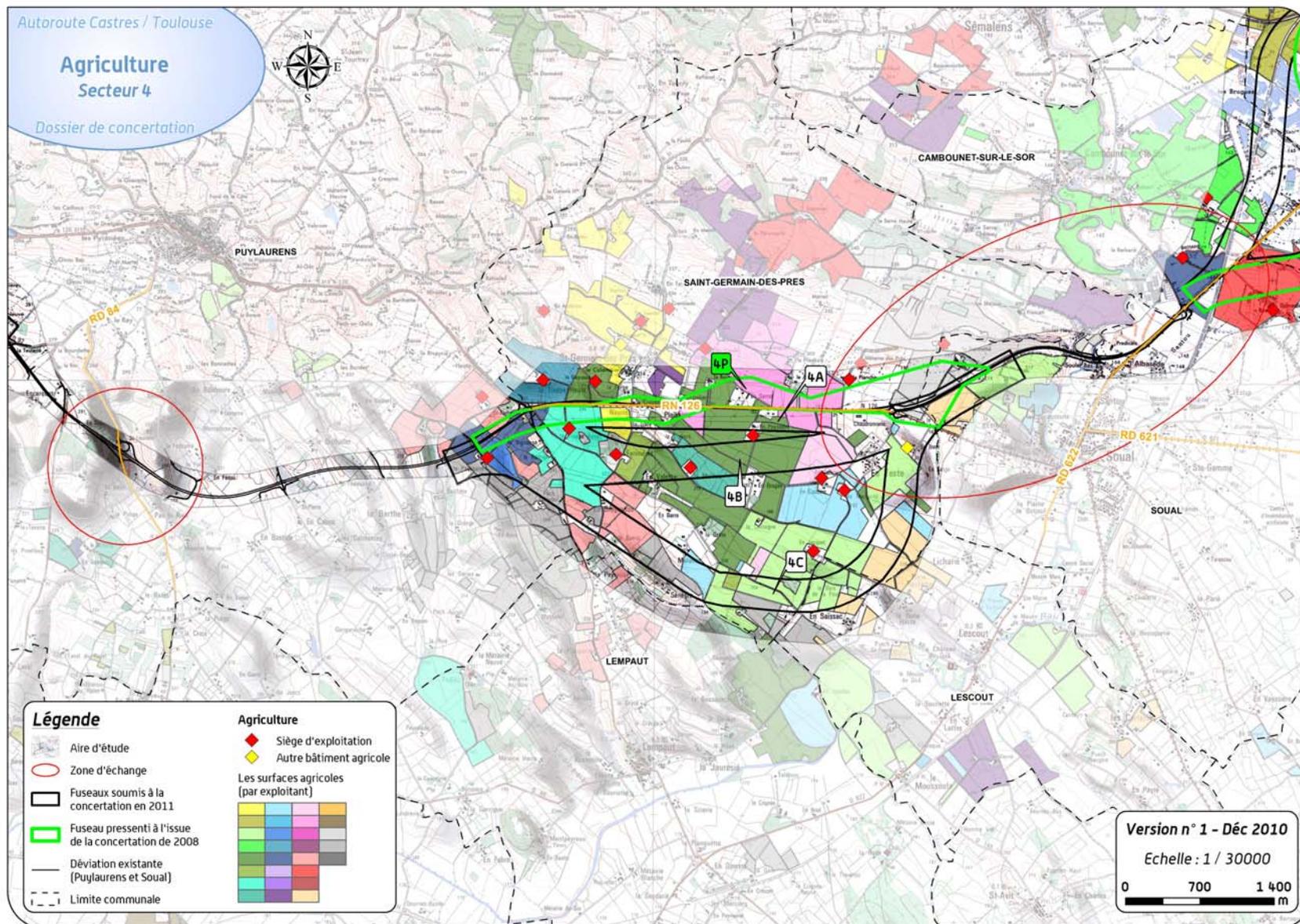
Critère	Fuseaux		
	4A/4P	4B	4C
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	- Espaces urbanisés au sein du fuseau : surface agricole utile (SAU) concernée limitée.	- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : SAU concernée plus importante ; - 4 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU.	- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole et fuseau plus long : SAU concernée plus importante.
<b>Sièges, bâtiments et réseau d'irrigation</b>	- Aucun siège ou bâtiment au sein du fuseau.	- 3 sièges ou bâtiments au sein du fuseau.	- 1 siège ou bâtiment au sein du fuseau.
<b>Morcellement</b>	- Possibilité de réutilisation de la route existante limitant les risques de morcellement.	- Risque d'enclavement des terres entre le projet et la RN126 et de morcellement des exploitations.	- Morcellement limité compte tenu de l'organisation actuelle des exploitations du secteur.
<b>Conclusion</b>	Le fuseau 4A/4P est le plus favorable des 3 fuseaux : moins de SAU impactée, pas de bâtiment sur le fuseau et morcellement limité des exploitations agricoles		









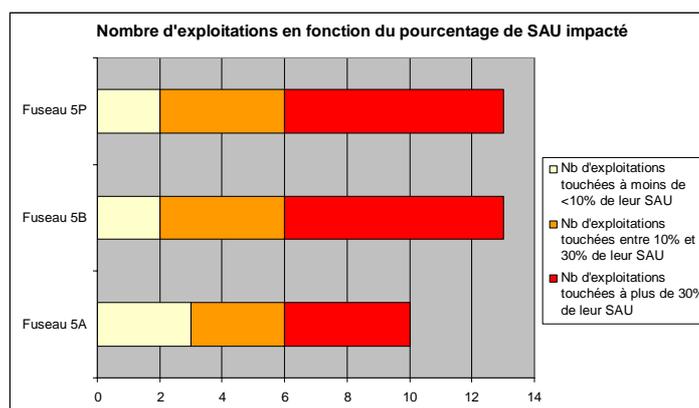


## 2.6 Comparaison des fuseaux du secteur 5

Les données acquises sur le secteur 5 ne donnent pas d'informations assez précises pour permettre la réalisation des mêmes graphiques que sur les précédents secteurs.

On note que le 5B et 5P présentent les mêmes caractéristiques et sont les plus impactants en termes d'emprise sur la SAU des exploitations : plus de la moitié des exploitations sont concernées par les fuseaux à plus de 30 % de leur SAU. Le fuseau 5A reste le moins contraignant pour l'activité agricole du secteur.

Le fuseau 5P est celui qui comprend le plus de sièges d'exploitation.



**Graphique 41 : Comparaison la part de SAU comprise dans les fuseaux par rapport à la SAU totale de chaque exploitation**

<u>Fuseaux</u>	Nb d'ICPE Agricole	Nb de siège d'exploitation
5A		1
5B		2
5P		4

**Tableau 6 : Présence de bâtiment ou siège d'exploitation et d'ICPE agricole.**

**Tableau de comparaison des fuseaux :**

Critère	Fuseaux		
	5A	5B	5P
<b>Caractérisation des espaces agricoles concernés</b>	- Espaces urbanisés au sein du fuseau : surface agricole utile (SAU) concernée limitée.	- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : SAU concernée importante ; - 4 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU.	- Espaces concernés essentiellement à vocation agricole et fuseau plus long : SAU concernée importante. - 4 exploitations concernées à plus de 30% de leur SAU.
<b>Sièges, bâtiments et réseau d'irrigation</b>	- Aucun siège ou bâtiment au sein du fuseau.	- 3 sièges ou bâtiments au sein du fuseau.	- 1 siège ou bâtiment au sein du fuseau.
<b>Morcellement</b>	- Possibilité de réutilisation de la route existante limitant les risques de morcellement.	- Risque d'enclavement des terres entre le projet et la RN126 et de morcellement des exploitations.	- Morcellement limité compte tenu de l'organisation actuelle des exploitations du secteur.
<b>Conclusion</b>	Des trois fuseaux étudiés, le fuseau 5A présente le moins de contraintes. Les deux autres fuseaux sont sensiblement comparables, le fuseau 5P permettant d'éviter malgré tout plus de bâtiments d'exploitation que le fuseau 5B.		

